



Bulletin Officiel

N°7314 Lundi 03 mars 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP HELION SEPTIM III

2

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION
DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-

5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

6

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL - AT-TAKAFULIA-
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DÉCEMBRE 2024

- ARABIA SICAV
- TUNISIE SICAV
- TUNISO EMIRATIE SICAV

COMMUNIQUÉ DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP HELION SEPTIM III

Adresse : 17, rue du Libéria - 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 février 2025, d'agréer la constitution du fonds commun de placement dénommé FCP HELION SEPTIM III, promu à l'initiative de la société de gestion HELION CAPITAL et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 02-2025 du 27 février 2025
Durée de vie	: 07 ans
Gestionnaire	: HELION CAPITAL
Dépositaire	: BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: HELION CAPITAL
Distributeur	: HELION CAPITAL

2025 – AC – 007

COMMUNIQUÉ DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des Assemblées Générales Ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;

- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans les quotidiens, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR-

Siège Social : 9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Elective qui se tiendra **le mercredi 26 mars 2025 à 12H** au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans (2025-2026-2027) prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020 est mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

NB : Est considéré comme actionnaire minoritaire, tout actionnaire personne physique détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	125,096	125,158
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	175,067	175,149
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	144,169	144,243
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	157,119	157,202
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	149,417	149,476
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	154,708	154,806
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	142,353	142,420
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,033	58,064
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	42,773	42,797
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	145,324	145,404
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	127,423	127,493
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	126,949	127,018
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	109,413	109,476
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	101,833	101,889
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	102,616	102,676
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,342	22,352
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	155,201	155,267
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	148,854	148,919
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,172	14,177
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	215,400	215,513
21	FCP SALAMEIT PLUS *	AFC	02/01/07	En liquidation	En liquidation	En liquidation
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	121,354	121,409
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	126,360	126,425
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,625	17,635
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	112,071	112,135
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	107,245	107,290
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,371	2,373
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	77,261	77,293
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	160,087	159,921
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	118,293	117,991
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	133,013	133,076
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	172,779	172,467
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	643,638	642,807
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	146,153	146,212
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	210,506	210,377
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	121,377	121,127
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	163,320	163,272
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	200,426	200,258
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	182,894	182,736
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	30,001	29,934
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	109,515	109,613
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,234	1,235
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,299	1,299
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 741,851	2 753,930
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	287,226	284,455
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,622	3,663
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,186	3,214
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,186	52,347
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,520	1,525
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,367	1,378
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,405	1,428
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	18,433	18,808
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	13,803	13,917
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	18,834	19,248
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 788,218	5 782,679
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	116,740	117,154
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,477	1,488

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,262	115,312
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	102,937	102,991
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	111,170	111,234
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,328	108,374
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,106	114,155
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	109,798	109,856
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	106,708	106,762
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,028	111,080
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	111,455	111,513
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,128	109,171
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	108,191	109,305	109,361
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,862	108,083	108,145
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,355	111,397
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	107,491	107,545
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	103,993	104,024
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	111,471	111,522
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,064	107,114
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	117,321	117,379
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,119	109,171
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,023	114,069
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	108,590	109,835	109,893
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 094,808	1 095,392
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 899,282	10 904,682
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	107,239	107,276
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	112,648	112,762
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,193	109,269
SICAV MIXTES							
84 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	69,118	69,129
85 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	130,774	130,744
86 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,172	18,180
87 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	347,731	368,058	366,814
88 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 521,911	2 523,152
89 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,814	70,835
90 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,340	56,365
91 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	113,758	113,699
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
92 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,204	11,205
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	19,250	19,250
94 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	20,892	20,870
95 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	17,916	17,885
96 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,763	106,864
97 FCP AL IMIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,263	93,169
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,239	97,070
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	115,632	115,672
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	114,092	114,507
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	12,287	13,014	12,982
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	106,157	106,280
103 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	88,736	88,516
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	100,412	101,697
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	129,981	130,579
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	164,199	165,471
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	170,560	171,696
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	223,321	225,085
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	204,556	206,402
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	202,568	204,179
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	31,113	31,787
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	11 885,667	12 011,272
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	107,591	109,475
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 686,006	5 686,006
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	11,495	11,972	12,052
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	185,181	186,099
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	12 891,442	12 965,809
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	11 754,685	11 834,754
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	10 982,910	11 028,892
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	11 717,357	11 843,623
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 034,268	11 083,358
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,610	11,630
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	116,170	117,518
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	100,391	102,115
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	131,932	131,875
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 116,878	1 162,128	1 176,643

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082- Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »
15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis-Belvédère

La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takafulia » , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chiheb Ghanmi (GAC-Membre MGI Worldwide) et Mr Mounir GRAJA (Cabinet GRAJA MOUNIR).

Bilan Combiné au 31 Décembre 2024 (Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2024			Exercice 2023		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	342 020	342 020	-	394 477	394 477
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			342 020	342 020		394 477	394 477
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	616 516	616 516	-	669 641	669 641
AC21 Installations techniques et machines			576 992	576 992		636 394	636 394
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			39 524	39 524		33 247	33 247
AC3 Placements	III-3	92 233 779	30 179 661	122 413 440	67 495 991	27 073 532	94 569 523
AC31 Terrains et constructions		2 468 876	6 827 110	9 295 986	2 618 838	4 719 981	7 338 819
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	6 000 000	4 000 000	-	4 000 000	4 000 000
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 468 876	827 110	3 295 986	2 618 838	719 981	3 338 819
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		89 432 271	23 352 551	112 784 822	64 542 500	22 353 551	86 896 051
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		5 600 000	3 580 000	9 180 000	12 500 000	1 799 976	14 299 976
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		24 880 000	9 857 100	34 737 100	26 042 500	10 571 400	36 613 900
AC333 Autres prêts			19 044	19 044		8 634	8 634
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques		58 952 271	9 830 000	68 782 271	26 000 000	9 900 000	35 900 000
AC335 Autres placements conformes aux normes sharaïques		-	66 406	66 406	-	73 540	73 540
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		332 632	-	332 632	334 653	-	334 653
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	7 915 780	-	7 915 780	7 218 295	-	7 218 295
AC51 Provision pour primes non acquises		2 132 826		2 132 826	2 050 615		2 050 615
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 500 078		1 500 078	1 359 474		1 359 474
AC53 Provision pour sinistres (takaful familial)		115 538		115 538	166 125		166 125
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		4 167 338		4 167 338	3 642 080		3 642 080
AC6 Créances	III-5	23 299 152	6 425 696	29 724 848	17 069 918	5 825 065	22 894 984
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		19 408 572	-	19 408 572	15 288 323	-	15 288 323
AC611 Primes acquises et non émises		575 667		575 667	567 972		567 972
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		15 588 028		15 588 028	12 818 783		12 818 783
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		3 244 878		3 244 878	1 901 568		1 901 568
AC62 Créances nées d'opérations de rétafakul		414 029	-	414 029	548 506	-	548 506
AC63 Autres créances		1 575 654	6 425 696	8 001 350	1 233 089	4 970 702	6 203 791
AC631 Personnel		-	-	-	-	6 011	6 011
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 319 153	6 425 696	7 744 849	976 588	4 964 692	5 941 279
AC633 Débiteurs divers		256 501	-	256 501	256 501	-	256 501
AC64 Créances sur ressources spéciales			-	-		-	-
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudhraba et autres créances)		1 900 896		1 900 896		854 363	854 363
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	17 543 377	1 111 829	18 655 206	8 884 825	918 926	9 803 751
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	8 178 658	119 239	8 297 897	-287 701	17 166	-270 536
AC72 Charges reportées		5 904 240	-	5 904 240	5 620 053	-	5 620 053
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	2 895 370	-	2 895 370	2 800 799	-	2 800 799
AC722 Autres charges à répartir		3 008 869	-	3 008 869	2 819 254	-	2 819 254
AC73 Comptes de régularisation Actif		3 460 480	992 590	4 453 070	3 552 473	901 760	4 454 233
AC731 Loyers acquis non échus		3 460 480	992 590	4 453 070	3 552 473	901 760	4 454 233
Total de l'actif		140 992 088	38 675 722	179 667 809	100 669 029	34 881 641	135 550 670

Bilan Combiné au 31 Décembre 2024 (Actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2024			Exercice 2023		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-1 557 373		-1 557 373	-2 602 959		-2 602 959
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		327 072		327 072	-		-
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		3 000 958		3 000 958	1 372 658		1 372 658
AN5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		-		-	-		-
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	1 770 657	-	1 770 657	-1 230 301	-	-1 230 301
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP1-a - Capital souscrit			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP2 Réserves			10 474 591	10 474 591		8 472 392	8 472 392
CP 2 -a- Primes liées au capital			7 000 004	7 000 004		7 000 004	7 000 004
CP 2 -b- Réserves légales			534 565	534 565		341 944	341 944
CP 2 -e- Autres réserves			2 940 023	2 940 023		1 130 445	1 130 445
CP5 Résultat reporté			1 839 800	1 839 800		2 080 118	2 080 118
CP6 Résultat de l'exercice			1 022 149	1 022 149		1 772 303	1 772 303
Total capitaux propres	III-10	-	33 336 545	33 336 545	-	32 324 818	32 324 818
Total actifs nets et capitaux propres		1 770 657	33 336 545	35 107 202	-1 230 301	32 324 818	31 094 517
Passifs							
PA1 Autres passifs financiers							
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers islamiques			72 548	72 548		-	-
			72 548	72 548		-	-
PA2 Provisions pour autres risques et charges							
PA22 Provisions pour impôts		150 000	226 906	376 906		226 906	226 906
PA23 Autres provisions		150 000	150 000	300 000		150 000	150 000
			76 906	76 906		76 906	76 906
PA3 Provisions techniques brutes							
PA31 Provision pour primes non acquises	III-11	125 285 751	0	125 285 751	91 115 293	0	91 115 293
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		16 835 592		16 835 592	15 759 447		15 759 447
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		58 686 737		58 686 737	31 464 886		31 464 886
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		877 937		877 937	755 283		755 283
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		48 155 494		48 155 494	42 582 641		42 582 641
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		24 133		24 133	25 023		25 023
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		4 204		4 204	11 486		11 486
		701 655		701 655	516 528		516 528
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires							
	III-12	4 622 765		4 622 765	4 022 185		4 022 185
PA6 Autres dettes							
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe	III-13	7 563 828	2 919 123	10 482 951	5 653 615	851 780	6 505 395
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		497 339		497 339	511 430		511 430
PA63 Autres dettes		2 442 158		2 442 158	1 389 424		1 389 424
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		4 624 331	1 018 227	5 642 558	2 898 398	851 780	3 750 177
PA632 Personnel		193 629		193 629	-	321 552	321 552
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 430 702	456 302	4 887 004	2 898 398	383 148	3 281 545
PA634 Crédoeurs divers		187 329		187 329		147 080	147 080
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)	III-14	1 900 896		1 900 896	854 363		854 363
PA7 Autres passifs							
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		1 599 086	2 120 599	3 719 686	1 108 237	1 478 137	2 586 373
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		580 086	-	580 086	533 384	-	533 384
		1 019 000	2 120 599	3 139 599	574 852	1 478 137	2 052 989
Total du passif		139 221 431	5 339 177	144 560 607	101 899 330	2 556 823	104 456 153
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		140 992 088	38 675 722	179 667 809	100 669 029	34 881 641	135 550 670

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2024	Cessions et / ou rétrocessions 2024	Opération nettes 2024	Opération nettes 2023
PRF1 Primes				-	-
PRF11 Primes émises et acceptées	V-1	28 723 634	-210 717	28 512 917	12 147 695
PRF2 Produits de placements					
PRF21 Revenus des placements	V-2	2 989 978		2 989 978	1 976 468
PRF22 Produits des autres placements		31 537		31 537	7 699
Sous total 1		31 745 149	-210 717	31 534 432	14 131 862
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements				-	-
PRF4 Autres produits techniques				-	-
CHF1 Charge de sinistres				-	-
CHF11 Montants payés		-1 452 186	166 125	-1 286 061	-749 932
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		-237 843		-237 843	-586 009
Sous total 3	V-3	-1 690 029	166 125	-1 523 904	-1 335 941
CHF2 Variation des autres provisions techniques				-	-
CHF21 Provision d'assurance takaful familial		-27 221 066	90 016	-27 131 049	-10 595 257
CHF22 Autres provisions techniques		1 414		1 414	3 154
Sous total 4	V-4	-27 219 652	90 016	-27 129 635	-10 592 104
CHF3 Frais d'exploitation					
CHF31 Frais d'acquisition		-809 935		-809 935	-673 075
CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-102 206		-102 206	-80 491
CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful					52 456
Sous total 5		-912 141	-	-912 141	-701 110
CHF4 Charges de gestion de placements				-	-
CHF41 Charges de gestion des placements		-530 591	-	-530 591	-360 934
CHF411 Commissions Moudharaba		-528 981		-528 981	-359 751
CHF412 Autres charges de gestion de placements		-1 610		-1 610	-1 183
CHF42 Correction de valeur sur placements					
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements					
CHF5 Autres charges techniques		-61 674		-61 674	-66 569
Sous total 6		-592 265		-592 265	-427 502
CH8 Impôt sur le résultat		-781 179		-781 179	-398 271
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		549 883	45 424	595 307	676 933
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				-	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		549 883	45 424	595 307	676 933

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2024	Cessions et / ou rétrocessions 2024	Opération nettes 2024	Opération nettes 2023
PRG1 Primes acquises				-	-
PRG11 Primes émises et acceptées	IV-1	40 397 795	-6 253 614	34 144 181	33 494 742
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		-1 076 145	82 211	-993 934	-632 244
PRG2 Produits de placements				-	-
PRG21 Revenus des placements	IV-2	3 431 940		3 431 940	2 839 750
PRG22 Produits des autres placements		50 319		50 319	44 069
Sous total 1		42 803 909	-6 171 403	36 632 506	35 746 317
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		-	-	-	-
PRG3 Autres produits techniques					391 335
CHG1 Charge de sinistres					
CHG11 Montants payés		-14 543 096	527 656	-14 015 441	-14 958 440
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		-7 875 806	525 258	-7 350 548	-7 961 232
CHG2 Variation des autres provisions techniques					
		-179 259		-179 259	-189 236
Sous total 2	IV-3	-22 601 510	1 052 914	-21 548 596	-22 717 573
CHG3 Frais d'exploitation	IV-4	-8 490 801	1 654 157	-6 836 645	-7 874 522
CHG31 Frais d'acquisition		-6 632 814		-6 632 814	-6 597 129
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		94 572	-46 702	47 870	-527 610
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-1 952 559		-1 952 559	-2 120 847
CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			1 700 859	1 700 859	1 371 064
CHG4 Charges de gestion de placements	IV-5	-627 480	-115 923	-743 403	-743 542
CHG41 Charges de gestion des placements		-627 480	-115 923	-743 403	-743 542
CHG411 Commissions Moudharaba		-408 401		-408 401	-350 586
CHG412 Autres charges de gestion de placements		-219 079	-115 923	-335 002	-392 955
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements		-		-	-
CHG5 Autres charges techniques		-2 526 914		-2 526 914	-2 459 845
Sous total 3		-11 537 221	1 538 234	-9 998 987	-11 077 909
CH8 Impôt sur le résultat		-2 679 271		-2 679 271	-1 248 168
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		5 985 906	-3 580 255	2 405 651	695 725
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				-	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		5 985 906	-3 580 255	2 405 651	695 725

RUBRIQUE	Notes	2024	2023
PR1 Commission Wakala	VI-1	7 554 330	7 273 255
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	787 716	575 373
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	2 009 441	2 056 234
PR32 Produits des autres placements		40 164	
Sous total 1a		10 391 651	9 904 862
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements		1 721 487	32 024
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
Sous total 1		12 113 138	9 936 885
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.		-7 338	
CH12 Correction de valeur sur placements			
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 354 050	
Sous total 2	VI-4	-1 361 388	-
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan			
PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan			
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		10 751 750	9 936 885
PR5 Autres produits d'exploitation		-	-
CH3 Charges de personnel			
CH4 Charges générales d'exploitation		-9 644 356	-8 120 483
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
Résultat d'exploitation avant impôt		1 107 394	1 816 402
CH7 Impôt sur le résultat		-85 244	-44 099
Résultat d'exploitation après impôt		1 022 149	1 772 303
PR6 Gains extraordinaires		-	-
CH8 Pertes extraordinaires			
Résultat extraordinaire		-	-
Résultat net de l'exercice		1 022 149	1 772 303
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		1 022 149	1 772 303

ANNEXE N°6

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2024			Exercice 2023		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus		-	-	-	-	-	-
HB2 Engagements donnés		-	-	-	-	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données				-			-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente				-			-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				-			-
HB24 Autres engagements donnés				-		-	-
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				-			-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				-			-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				-			-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				-			-
Total des engagements Hors Bilan		-	-	-	-	-	-

ANNEXE N°7

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2024			Exercice 2023		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus							
Encaissements des primes reçues des adhérents		71 200 455	0	71 200 455	45 610 794	0	45 610 794
Sommes versées pour paiement des sinistres		-18 271 047	0	-18 271 047	-16 260 509	0	-16 260 509
Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Commissions versées sur les acceptations		0	0	0	0	0	0
Décaissements de primes pour les cessions		-1 908 878	0	-1 908 878	-2 257 375	0	-2 257 375
Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions reçues sur les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions versées aux intermédiaires		-3 123 361	0	-3 123 361	-3 452 008	0	-3 452 008
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			-8 602 482	-8 602 482		-10 053 722	-10 053 722
Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0	0	0	0	0
Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0	0	0	0	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-146 742 271	0	-146 742 271	-96 820 000	0	-96 820 000
Encaissements liés à la cession de placements financiers		120 827 261		120 827 261	50 761 571		50 761 571
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-9 721 191	-1 204 021	-10 925 212	-388 763	0	-388 763
Produits financiers reçus		0	6 234 767	6 234 767	0	3 706 798	3 706 798
Impôts sur les bénéfices payés		0	0	0	0	0	0
Autres mouvements		-3 794 610	3 794 610	0	10 564 715	-10 564 715	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		8 466 359	222 873	8 689 232	-12 241 575	-16 911 638	-29 153 214
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions		0	-120 800	-120 800	0	-97 500	-97 500
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		0	-120 800	-120 800	0	-97 500	-97 500
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0	0	0	0	0
Variation de trésorerie		8 466 359	102 073	8 568 432	-12 241 575	-17 009 138	-29 250 714
Trésorerie de début d'exercice		-287 701	17 166	-270 536	11 953 874	17 026 304	28 980 178
Trésorerie de fin d'exercice		8 178 658	119 239	8 297 897	-287 701	17 166	-270 536

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

B- Faits marquants de l'exercice 2024

- Vente de la participation d'At-Takafulia dans la polyclinique de Cap Bon.
- Règlement de la troisième tranche pour l'acquisition d'un nouveau siège (2 MDT).
- Participation d'At-Takafulia dans le cadre de la Ftusa à un projet présidentiel

C- Structure du capital au 31 Décembre 2024

Le capital social de la compagnie est détenu à hauteur de 99,9% par des institutions financières tunisiennes (une Banque et une compagnie de réassurance).

La structure du capital se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	Part
Wifak International Bank	3 835 996	19 179 980	95,9%
Tunis RE	160 000	800 000	4,00%
M. Mohamed SAIDANE	3992	19 960	0,1%
M. Tarek THAMRI	10	50	0,00%
M. Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
M. Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
M. Mohamed Riadh ZAFZOUF	1	5	0,00%
	4 000 001	20 000 005	100%

D- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2024

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour l'exercice 2024.

Président du Conseil : M. Mohamed SAIDANE

Administrateurs :

- Wifak International BANK, représentée par M. Mohamed MELLOUSSE
- Wifak International Bank, représentée par M. Mouldi ZAIENE
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mohamed Riadh ZAFZOUF
- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Thameur CHAGOUR, administrateur indépendant
- M. Khaled SMACHE, administrateur indépendant

La Direction générale

Directeur Général : M. Tarek THAMRI

E- Les organes de supervision et de contrôle

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour l'exercice 2024.

Président :

M.Hichem GRISSA

Membres :

- M. Anouar GHADHOUM
- Mme. Khoulood KARBOUJ

Le Comité permanent d'audit

Président :

M. Thameur CHAGOUR

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mouldi ZAIENE, Représentant Wifak International Bank

Le Comité des placements

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Mohammed Nadhim CHERIF, Représentant de Tunis Re
- M. Thameur CHAGOUR
- M. Tarek THAMRI, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques

Président :

- M. Khaled SMACHE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Mohammed Nadhim CHERIF
- Représentant Wifak International Bank

Le Comité de nominations et de rémunération

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Tarek THAMRI, Assurances At-Takafulia

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2024, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP Proassur : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (Décision du Comité Générale des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021 qui remplace la décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 100 %.

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ **Provision pour primes non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats

- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

H- Normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévue par la norme NCT 43 : La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais suivants supportés par le fonds des adhérents

: Les taxes relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2024 un montant net de 342 020 Dinars contre 394 477 Dinars au 31/12/2023.

Désignation	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 742 644	1 409 189	333 455	1 742 644	1 361 019	381 625
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	56 951	8 565	65 516	52 664	12 852
Total	1 808 160	1 466 140	342 020	1 808 160	1 413 683	394 477

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition Ou constitution	Cessions Ou reprises	A La clôture
Logiciels informatiques	1 742 644	0	0	1 742 644
Autres immobilisations incorporelles	65 516	0	0	65 516
Actifs incorporels	1 808 160	0	0	1 808 160

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2024 un montant net de 616 516 Dinars contre 669 641 Dinars au 31/12/2023

Désignation	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Total	Valeur	Valeur	Total	Valeur
		Amortissement	Nette	Brute	Amortissement	Nette
Agencement Aménagement	511 002	403 798	107 205	508 262	381 876	126 386
Matériel de transport	703 430	373 733	329 698	620 287	237 329	382 958
Matériel de bureau et informatique	540 214	442 980	97 234	477 197	391 813	85 384
Mobilier de bureau	272 151	232 627	39 524	255 239	221 992	33 247
Autres immobilisations corporels	5 393	5 393	0	5 393	5 393	0
Dépôts et cautionnements	42 856	0	42 856	41 666	-	41 666
Total	2 075 047	1 458 531	616 516	1 908 043	1 238 402	669 641

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A	Acquisition	Cessions	A
	L'ouverture	Ou constitution	Ou reprises	La clôture
Agencement Aménagement	508 262	2 740	0	511 002
Matériel de transport	620 287	83 144	0	703 430
Matériel de bureau et informatique	477 197	63 017	0	540 214
Mobilier de bureau	255 239	16 912	0	272 151
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	1 908 043	165 813	0	2 073 857

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2024 un montant net de 122 413 440 Dinars contre un montant net de 94 569 523 Dinars au 31/12/2023 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Terrains et constructions d'exploitation	6 000 000	0	6 000 000	4 000 000	0	4 000 000
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 288 335	992 349	3 295 986	4 288 335	949 515	3 338 819
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	9 255 000	75 000	9 180 000	15 978 000	1 678 024	14 299 976
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	34 737 100	0	34 737 100	36 613 900	0	36 613 900
Autres prêts	19 044	0	19 044	8 634	0	8 634

Désignation	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	68 782 271	0	68 782 271	35 900 000	0	35 900 000
Autres placements conformes aux normes charaïques	66 406	0	66 406	73 540	0	73 540
Créances pour espèces déposées	332 632	0	332 632	334 653	0	334 653
Total	123 480 789	1 067 349	122 413 440	97 197 062	2 627 539	94 569 523

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition, Constitution Ou Reclassement	Cessions, Remboursement Ou Reclassement	A La clôture
Terrains et constructions d'exploitation	4 000 000	2 000 000	0	6 000 000
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 288 335	0	0	4 288 335
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	15 978 000	0	6 723 000	9 255 000
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	36 613 900	0	1 876 800	34 737 100
Autres prêts	8 634	10 410	0	19 044
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers islamiques	35 900 000	32 882 271	0	68 782 271
Autres placements conformes aux normes charaïques	73 540	0	7 134	66 406
Créances pour espèces déposées	334 653	0	2 020	332 632
Total	97 197 062	33 348 514	6 730 134	123 480 789

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Type	31/12/2024		
	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Participation Société résidence Cap Bon	420 000		420 000
Participation société de service automobile (Precisium)	400 000		400 000
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000	75 000	0
Titre participatifs Banque Wifak	4 000 000		4 000 000
Titres Participatifs (BEST LEASE)	1 600 000		1 600 000
Autres Placements	2 760 000		2 760 000
Total	9 255 000	75 000	9 180 000

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2024 un montant net de 7 915 780 Dinars contre 7 218 295 Dinars au 31/12/2023, et se détaillent ainsi :

	31.12.2024	31.12.2023
Provisions pour primes non acquises	2 132 826	2 050 615
Provisions pour sinistres à payer Général	4 167 338	3 642 080
Provisions d'assurance Familial	1 500 078	1 359 474
Provision pour sinistres (takaful familial)	115 538	166 125
Total	7 915 780	7 218 295

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2024 un montant net de 29 724 848 Dinars contre un montant de 22 894 984 Dinars au 31/12/2023.

Désignation	AU 31/12/2024		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Primes acquises et non émises et primes à annuler	575 667	0	575 667
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	15 588 028	0	15 588 028
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	3 244 878	0	3 244 878
Créances nées d'opérations de rétakaful	414 029	0	414 029
Personnel	0	0	0
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	1 319 153	6 425 696	7 744 849
Débiteurs divers	256 501	0	256 501
Créances sur ressources spéciales	0	0	0
Créances sur le fonds des adhérents	1 900 896	0	1 900 896
Total	23 299 152	6 425 696	29 724 848

AC611- Primes acquises et non émises

Les créances des primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2024 à 575 667 DT contre un montant de 567 972 DT au 31/12/2023. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Déces)	22 606	29 434
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Inc/Inv)	28 940	34 815
Primes acquises et non émises brutes - Groupe épargne	12 000	0
Primes acquises et non émises brutes - Transport	245 858	205 487
Primes acquises et non émises brutes - Santé	196 034	180 482
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	19 000	12 300
Primes acquises et non émises brutes - Acceptation	51 228	105 454
Total	575 667	567 972

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2024 s'élève à 15 588 028 Dinars contre un solde de 12 818 783 Dinars au 31/12/2023. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
AGENTS GENERAUX-COURTIERS-CONSEILLERS COMMERCIALES	21 149 877	17 571 318
CO-ASSUREURS	142 710	249 754
Total Brut	21 192 587	17 821 072
Provision sur créances	-5 604 559	-5 002 289
Total net	15 588 028	12 818 783

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2024 à 3 244 878 Dinars, contre 1 901 568 Dinars au 31/12/2023 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Inter compagnies ASTREE	163 284	114 223
Inter compagnies CARTE	125 391	37 102
Inter compagnies CTAMA	752 956	563 205
Inter compagnies GAT	262 138	26 040
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	131 948	178 738
Inter compagnies MAE	569 678	206 664
Inter compagnies MAGHREBIA	155 420	111 100
Inter compagnies STAR	334 793	181 839
Inter compagnies BH ASSURANCES	58 003	28 162
Inter compagnies A M I	210 561	195 189
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	109 657	42 202
Inter compagnies COMAR	263 117	172 703
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	103 792	90 312
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	114 760	14 882
Inter compagnies BUAT	393	393
Inter compagnies DIVERS	1 869	
Sous Total	3 357 761	1 962 755
Provision pour Créances inter-compagnies	-112 883	-61 187
Total	3 244 878	1 901 568

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2024 un solde de 18 655 206 Dinars contre un solde de 9 803 751 Dinars au 31/12/2023.

	AU 31/12/2024		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	8 178 658	119 239	8 297 897
Frais d'acquisition reportés	2 895 370	0	2 895 370
Autres charges à répartir	3 008 869	0	3 008 869

	AU 31/12/2024		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Intérêts et loyers acquis non échus	3 460 480	992 590	4 453 070
Total	17 543 377	1 111 829	18 655 206

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2024 comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Banque	6 376 392	-1 363 680
Caisses	1 939	956
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	521	97
Chèques et effets à l'encaissement	2 199 367	1 721 285
Caisse du trésor et des établissements publics	404 181	62 741
Sous Total	8 982 400	421 399
Provision pour dépréciation des impayés	-684 504	-691 935
Total	8 297 897	-270 536

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Familial et Général.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2024 un solde de 2 895 370 Dinars contre un solde de 2 800 799 Dinars au 31/12/2023. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
F.A.R - AUTOMOBILE	2 189 961	1 864 614
F.A.R - INCENDIE	234 331	277 914
F.A.R - RC	20 158	37 813
F.A.R - I.A	7 578	5 198
F.A.R - TRANSPORT	93 339	131 234
F.A.R - GROUPE MALADIE	206	5 095
F.A.R - ASS. VOYAGE	9 487	12 754
F.A.R - RDS	206 916	268 316
F.A.R - ACCEPTATIONS	133 395	197 860
Total	2 895 370	2 800 799

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2023 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2024	Actifs Nets 2024 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 602 959	1 045 586	-	-	-1 557 373
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	-	327 072	-	-	327 072
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	1 372 658	-1 372 658	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	3 000 958	3 000 958
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	-	-	-	-	-
TOTAL	-1 230 301	0	0	3 000 958	1 770 657

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2023 Avant Affectation	Affectations et imputations	Variation Fond Social	Résultat 2024	Capitaux propres 2024 Avant Affectation
Capital Social	20 000 005	0	0	0	20 000 005
Primes liées au capital	7 000 004	0	0	0	7 000 004
Réserves Légales	341 944	192 621	0	0	534 565
Autres réserves	1 130 445	1 040 000	-10 422	0	2 160 023
Résultats reportés	2 080 118	539 682	0	0	2 619 800
Résultat de l'exercice N-1	990 100	-990 100	0	0	0
Résultat de l'exercice N	0	0	0	1 022 149	1 022 149
TOTAL	32 324 818	0	-10 422	1 022 149	33 336 545

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 4 000 001 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2024 :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
WIFAK BANK	3 835 996	19 179 980	95,9%
TUNIS RE	160 000	800 000	4,00%
Mr Mohamed SAIDANE	3992	19 960	0,1%
Mr Tarek THAMRI	10	50	0,00%
Mr Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
Mr Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
Mr Mohamed Riadh ZAFZOUF	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 125 285 751 Dinars au 31/12/2024 contre 91 115 293 Dinars au 31/12/2023, et se détaillent comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Provision pour primes non acquises	16 835 592	15 759 447
Provision d'assurance Takaful familial	58 686 737	31 464 886
Provision pour sinistres (Takaful familial)	877 937	755 283
Provision pour sinistres (Takaful Général)	48 155 494	42 582 641
Provisions pour égalisation et équilibrage	24 133	25 023
Autres provisions techniques (Takaful familial)	4 204	11 486
Autres provisions techniques (Takaful Général)	701 655	516 528
Total	125 285 751	91 115 293

PA31- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2024 un montant de 16 835 592 Dinars contre 15 759 447 Dinars au 31/12/2023. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2024	31.12.2023
AUTOMOBILE	13 710 212	11 979 203
INCENDIE	1 055 340	1 049 180
RC	112 141	84 897
IA	26 580	22 707
TRANSPORT	482 688	582 567
MALADIE	1 596	33 903
ASS VOYAGE	30 574	37 114
RDS	1 163 888	1 421 219
ACCEPTATION	252 574	548 656
Total	16 835 592	15 759 447

PA32- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2024 un montant de 58 686 737 DT contre 31 464 886 DT au 31/12/2023.

PA34- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2024 à 48 155 494 DT contre 42 582 641 DT au 31/12/2023. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2024	31.12.2023
Automobile	41 742 984	36 534 349
Incendie	784 386	983 920
RC	266 970	283 630
Transport	247 406	419 444
Assistance voyage	0	0
RDS	949 270	827 649

Branche	31.12.2024	31.12.2023
IA	3 444	1 403
Maladie Groupe "Santé"	510 299	551 309
Groupe prévoyance (Inc/Inv)	174 081	0
Acceptation	439 835	307 024
Chargement pour Frais de gestion	3 036 818	2 673 913
Total	48 155 494	42 582 641

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires élèvent à 4 622 765 Dinars au 31/12/2024 contre 4 022 185 Dinars au 31/12/2023.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 10 482 951 DT au 31/12/2024 contre 6 505 395 DT au 31/12/2023.

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	497 339	511 430
Dettes nées d'opérations de Réassurances	2 442 158	1 389 424
Dépôts et cautionnements reçus	193 629	0
Personnel	374 596	321 552
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 887 004	3 281 545
Créditeurs divers	187 329	147 080
Dettes envers l'opérateur du fonds	1 900 896	854 363
Total	10 482 951	6 505 395

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2024 à 3 719 686 DT contre 2 586 373 DT fin 2023.

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2024 à 33 150 247 DT contre 32 862 498 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	40 397 795	-6 253 614	34 144 181	38 765 846	-5 271 104	33 494 742
VARIATION PPNA	-1 076 145	82 211	-993 934	-961 177	328 933	-632 244
Total	39 321 650	-6 171 403	33 150 247	37 804 669	-4 942 170	32 862 498

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2024 de 3 482 259 DT contre un montant de 2 883 819 DT au 31/12/2023.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2024 à 21 365 989 DT contre 22 926 614 DT à fin 2023. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	-14 543 096	527 656	-14 015 441	-15 742 375	783 935	-14 958 440
Variation de la provision pour sinistres à payer	-7 875 806	525 258	-7 350 548	-8 115 926	147 752	-7 968 174
Total	-22 418 902	1 052 914	-21 365 989	-23 851 358	931 686	-22 926 614

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2024 à 6 836 645 Dinars contre 7 874 522 Dinars à fin 2023. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Frais d'acquisition	-6 632 814	-6 597 129
Variation des frais d'acquisition reportés	47 870	-527 610
Frais d'administration	-1 952 559	-2 120 847
Commissions reçues des réassureurs	1 700 859	1 371 064
Total	-6 836 645	-7 874 522

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2024 à 743 403 Dinars contre 743 542 Dinars à fin 2023. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Commissions Moudharaba	-408 401	-350 586
Autres charges de gestion de placements	-335 002	-392 955
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
Total	-743 403	-743 542

VI. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2024 à 28 512 917 DT contre 12 147 695 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Primes émises et acceptées	28 723 634	-210 717	28 512 917	12 364 927	-217 232	12 147 695
Total	28 723 634	-210 717	28 512 917	12 364 927	-217 232	12 147 695

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2024 à 3 021 515 DT contre 1 984 167 DT au 31/12/2023.

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Revenus des placements	2 989 978	0	2 989 978	1 976 468	0	1 976 468
Produits des autres placements	31 537	0	31 537	7 699	0	7 699
Total	3 021 515	0	3 021 515	1 984 167	0	1 984 167

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent à fin 2024 à 1 523 904 DT contre 1 335 941 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
MONTANTS PAYES	-1 286 061	-749 932
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-237 843	-586 009
Total	-1 523 904w	-1 335 941

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2024 à 27 129 635 DT contre 10 592 104 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'assurance takaful familial	-27 221 066	90 016	-27 131 049	-10 956 085	360 828	-10 595 257
Autres provisions techniques	1 414	0	1 414	3 154	0	3 154
Total	-27 219 652	90 016	-27 129 635	-10 952 931	360 828	-10 592 104

VII. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2024 à 7 554 330 DT contre 7 273 256 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Commission Wakala	7 554 330	7 273 256
Total	7 554 330	7 273 256

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2024 à 787 716 DT contre 575 373 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Commission Moudharaba	787 716	575 373
Total	787 716	575 373

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2024 à 3 771 091 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des placements	2 049 605	2 056 234
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0
Reprise de corrections de valeur sur placements	1 721 487	32 024
Total	3 771 091	2 088 257

VI-4. CH1- Charges de placements :

Les charges des placements s'élèvent à fin 2024 à 1 361 388 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Charges de gestion des placements	- 7338	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 1354 050	0
Total	- 1361 388	0

VIII. DECOMPTE FISCAL DE L'EXERCICE 2024



تأمينات التكاfulia
Assurances At-Takfulia

Décompte fiscal _ Exercice -2024

		ADHERANTS GENERAL-FAMILIAL	ACTIONNAIRE	TOTAL
Résultat Comptable avant impôt	Signe	6 461 408,430	1 107 393,535	7 568 801,965
TOTAL DU C.A. (TTC) sans export base min impôt 0,2%		74 096 348,306	8 342 046,382	82 438 394,688
Réintégrations		796 534,584	43 616,537	840 151,121
1. Charges non déductibles		-	43 616,537	43 616,537
* Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV ne faisant pas l'objet de l'exploitation	(+)			-
* Cadeaux et frais de réception :				-
- non déductibles ;	(+)			-
- excédentaires.	(+)		43 616,54	43 616,537
3. Provisions		796 534,584	-	796 534,584
* Provisions non déductibles	(+)	796 534,584		796 534,584
Résultat fiscal avant déduction des provisions		7 257 943,014	1 151 010,072	8 408 953,086
* Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal		- 48 671,935	-	- 48 671,935
- Provisions pour créances douteuses	(-)	- 48 671,935		- 48 671,935
Bénéfice fiscal après déduction au titre du développement régional		7 209 271,079	1 151 010,072	8 360 281,151
. Déduction Bénéfice des activités de zone de développement régional			980 000,000	-
Total déductions bénéfiques d'exploitation		-	980 000,000	-
Résultat fiscal (Code B/P)		7 209 271,079	171 010,072	8 360 281,151
Minimum d'impôt 20%				-
Minimum d'impôt de TTC 0,2%		148 192,70	16 684,09	164 876,789
Minimum du minimum d'impôt				-
Impôt sur les sociétés 40%		2 883 708,432	68 404,029	2 952 112,460
Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Local		2 883 708,432	68 404,029	2 952 112,460
CSS-4% du bénéfice imposable		288 370,843	6 840,403	295 211,246
Minimum CSS		500	500	1 000,000
Total 1		288 370,843	6 840,403	295 211,246
CSS-4% (2024-2025)		288 370,843	6 840,403	295 211,246
Minimum CSS (2024-2025)		10 000	10 000	20 000,000
Total 2		288 370,843	10 000,000	295 211,246
0,25% des fond des établissement (2024-2025)		-	-	-
Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Local y compris Contribution Sociale Solidaire		576 741,686	16 840,403	593 582,089
Impôt sur les sociétés dû		3 460 450,118	85 244,432	3 545 694,550

IX. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 25/02/2025, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les états financiers ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2024 sont des éléments de la période 2025 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2024.

I. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

- **TABLEAU DE VARIATION DES ACTIFS NETS DU FONDS DES ADHERENTS**
- **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/RETAKAFUL**
- **ETAT DES MOUVEMENTS SUR LES ELEMENTS DE L'ACTIF**
- **ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**
- **ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER**
- **ETAT DE VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS**
- **VENTILATION DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE (ASSURANCE TAKAFUL ET / OU RETAKAFUL FAMILIAL)**
- **VENTILATION DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE (ASSURANCE TAKAFUL ET / OU RETAKAFUL GENERAL)**
- **TABLEAU DE RACCORDEMENT DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS : ENTREPRISES D'ASSURANCE TAKAFUL ET / OU DE RETAKAFUL FAMILIAL**
- **TABLEAU DE RACCORDEMENT DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS : ENTREPRISES D'ASSURANCE TAKAFUL ET / OU DE RETAKAFUL GENERAL**

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	Actifs Nets 2023 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2024	Actifs Nets 2024 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 602 959	1 045 586			-1 557 373
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	0	327 072			327 072
Qardh Hassan non remboursé	0				0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	1 372 658	-1 372 658			0
Surplus ou déficit de l'exercice N	0			3 000 958	3 000 958
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	0				0
TOTAL	-1 230 301	0	0	3 000 958	1 770 657

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2023 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2024	Capitaux propres 2024 Avant Affectation
Capital Social	20 000 005				20 000 005
Primes liées au capital	7 000 004				7 000 004
Réserves Légales	341 944	192 621			534 565
Autres réserves	1 130 445	1 040 000		-10 422	2 160 023
Résultats reportés	2 080 118	539 682			2 619 800
Résultat de l'exercice N-1	1 772 303	-1 772 303			
Résultat de l'exercice N				1 022 149	1 022 149
TOTAL	32 324 818	-	-	1 011 727	33 336 545

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
Terrains et constructions d'exploitation	6 000 000	6 000 000	6 000 000		
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 288 335	3 295 986	3 295 986		94% Fond
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	9 255 000	9 180 000	9 180 000		94% Fond
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	34 737 100	34 737 100	34 737 100		Partagé
Autres prêts et effets assimilés	19 044	19 044	19 044		Entreprise
Autres dépôts	68 782 271	68 782 271	68 782 271		Fonds
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes sharaïques	66 406	66 406	66 406		Entreprise
Total	123 148 156	122 080 807	122 080 807		
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	123 148 156	122 080 807	122 080 807		

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	1 788 989				
Provisions pour sinistres	7 112 720				
Total charges des sinistres	8 901 709				
Primes acquises	24 025 019				
% sinistres – primes acquises	37%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	5 723 859	2 334 253			
Provisions pour sinistres	6 487 726	14 942 980			
Total charges des sinistres	12 211 584	17 277 233			
Primes acquises	24 025 019	33 595 940			
% sinistres – primes acquises	51%	51%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	7 432 202	6 977 385	3 473 026		
Provisions pour sinistres	4 352 183	8 663 850	11 415 627		
Total charges des sinistres	11 784 385	15 641 235	14 888 653		
Primes acquises	24 025 019	33 595 940	38 028 757		
% sinistres – primes acquises	49%	47%	39%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	9 958 079	14 536 411	16 645 068	16 750 360	
Provisions pour sinistres	2 668 675	5 844 469	8 879 314	14 437 511	
Total charges des sinistres	12 626 754	20 380 880	25 524 382	31 187 871	
Primes acquises	24 025 019	33 595 940	38 028 757	50 169 595	
% sinistres – primes acquises	53%	61%	67%	62%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	9 229 526	10 925 659	11 939 483	8 968 809	4 548 764
Provisions pour sinistres	1 861 175	4 463 710	6 931 199	12 841 014	13 076 151
Total charges des sinistres	11 090 701	15 389 369	18 870 682	21 809 822	17 624 916
Primes acquises	24 025 019	33 595 940	38 028 757	50 169 595	68 045 284
% sinistres – primes acquises	46%	46%	50%	43%	26%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
- Revenu des placements immobiliers			-
- Revenu des participations		- 8 440 390	- 8 440 390
- Revenu des autres placements			-
- Autres revenu financiers			-
Total produits des placements	-	- 8 440 390	- 8 440 390
- Intérêts		115 923	115 923
- Charges de gestion des placements		1 446 252	1 446 252
- Commissions Moudharaba		937 382	937 382
Total charges des placements	-	- 2 499 557	- 2 499 557

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 585 109	27 138 526	28 723 634
Charges de prestations	749 434	28 160 247	28 909 681
Prestations et frais payés	305 869	1 246 629	1 552 499
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	443 564	26 913 618	27 357 182
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	835 675	- 1 021 722	- 186 046
Frais d'acquisition	- 44 929	- 765 005	- 809 935
Autres charges de gestion nettes	- 5 670	- 96 537	- 102 206
Charge Moudharba	- 29 344	- 499 637	- 528 981
Charges techniques	- 3 421	- 58 253	- 61 674
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 83 365	- 1 419 432	- 1 502 797
Produits nets de placements	80 289	2 939 616	3 019 905
Solde financier	80 289	2 939 616	3 019 905
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 208 185	- 2 533	- 210 717
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	-	-	166 125
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	166 125	-	90 016
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	90 016	-	-
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	47 957	- 2 533	45 424
Effet des modifications comptables	-	-	-
Impôt sur le résultat	-43 109	-738 069	-781 179
Surplus ou déficit	837 447	- 242 140	595 307

Annexe 15 : Modèle de Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Rubriques	Automobile	Transport	Incendie	Santé, Inc & Invalidité		RC	I.A	Assistance	RDS	Acceptation	Total
				Groupe Maladie	Ind/ Groupe. prévoyance (Inc/Inv)						
Primes acquises	28 933 052	1 755 490	1 926 085	3 640 749	558 689	220 402	86 421	302 447	1 516 807	381 507	39 321 650
Primes émises	30 624 905	1 614 870	1 950 573	3 600 013	554 716	246 233	90 409	288 905	1 264 792	139 650	40 375 066
Variation des primes non acquises	1 731 009	99 880	6 160	32 307	-	27 244	3 872	6 540	257 331	296 082	1 076 145
Variation des primes acquises et non émises	-	40 371	-	15 552	5 874	-	-	6 700	-	54 226	2 522
Variation des primes à annuler	39 156	370	18 328	7 122	9 847	1 414	115	302	5 317	-	20 207
Charges de prestations	18 235 384	152 540	252 159	3 209 206	199 459	26 046	8 430	-	368 517	146 421	22 598 161
Prestations et frais payés	12 595 469	293 158	438 906	3 214 605	41 908	43 706	6 266	-	221 372	5 640	16 861 031
Charges des provisions pour prestations diverses	5 639 915	140 618	186 748	5 399	157 551	17 660	2 164	-	147 145	140 781	5 737 130
Salde de souscription	10 697 668	1 602 951	1 673 927	431 543	359 230	194 357	77 991	302 447	1 148 289	235 086	16 723 489
Frais d'acquisition	4 566 433	350 167	476 694	517 190	25 055	61 917	23 396	92 915	286 255	138 221	6 538 243
Autres produits techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion nettes	1 608 257	39 694	91 107	113 073	-	17 653	6 832	8 763	67 180	-	1 952 559
Charge Moudharba	309 776	16 335	19 730	36 415	5 611	2 491	915	2 922	12 794	1 413	408 401
CHARGE TECHNIQUE	1 837 330	96 884	117 024	215 982	33 280	14 773	5 424	17 333	75 881	8 378	2 422 288
Charges d'acquisition et de gestion nettes	8 321 796	503 080	704 555	882 659	63 946	96 833	36 566	121 933	442 110	148 011	11 321 490
Produits nets de placements	2 478 245	93 491	152 887	294 750	77 561	21 017	8 245	20 095	107 686	9 203	3 263 179
Salde financier	2 478 245	93 491	152 887	294 750	77 561	21 017	8 245	20 095	107 686	9 203	3 263 179
Part des réassureurs rétakaful et / ou des récessionnaires dans les primes acquises	2 533 064	1 136 789	1 294 881	-	-	41 473	1 378	187 507	917 673	58 638	6 171 403
Part des réassureurs rétakaful et / ou des récessionnaires dans les prestations payées	124 050	204 755	113 877	-	-	-	-	-	84 974	-	527 656
Part des réassureurs rétakaful et / ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	493 750	142 243	103 363	-	-	-	-	-	165 759	111 354	525 258
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des récessionnaires	656 192	185 924	428 649	-	-	3 443	-	-	311 660	931	1 584 936
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	19 419	5 326	12 348	-	-	95	-	-	9 303	210	46 702
Salde de réassurance et / ou de récession	1 278 492	893 679	868 067	-	-	38 125	1 378	187 507	364 584	51 575	3 580 256
Impôt sur le résultat	1 971 420	119 614	131 238	248 071	38 068	15 018	5 889	20 608	103 351	25 995	2 679 271
Résultat technique	1 604 205	180 068	122 953	-404 436	334 777	65 398	42 404	-7 507	345 930	121 857	2 405 651

**Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers
: Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial**

	Raccordement	TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)	28 723 634
Charges de prestations		- 28 909 681
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	- 1 690 029
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	- 27 219 652
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)	-
Solde de souscription		- 186 046
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	- 809 935
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	- 163 881
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 973 815
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4	2 490 924
Solde financier		1 623 233
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	- 210 717
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)	166 125
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)	90 016
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)	-
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		45 424
<i>Effet des modifications comptables</i>		-
<i>Impôt sur le résultat</i>		- 781 179
Surplus ou déficit		595 307

**Annexe 17 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers
: Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général**

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		39 321 650
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	40 397 795
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 1 076 145
Charges de prestations		- 22 598 161
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 14 543 096
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 8 055 065
Solde de souscription		16 723 489
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 6 538 243
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 4 374 847
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 11 913 089
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	2 854 779
Solde financier		2 854 779
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 6 171 403
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	527 656
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 (2ème colonne)	525 258
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34	1 584 936
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	CHG32	- 46 702
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 3 580 255
Impôt sur le résultat		- 2 679 271
Résultat technique		2 405 651

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takafulia »
En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 Février 2025, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2024, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 179 667 809 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 35 107 202 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 1 022 149 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Quelques insuffisances existent, notamment, au niveau du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la

réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Février 2025

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Cabinet GRAJA MOUNIR

**Membre MGI Worlwide
Chiheb GHANMI**

Mounir GRAJA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

I-En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Au cours de l'année 2024, At-Takafulia a réalisé des contrats de placement financier avec WIFAK BANK de type « ISTITHMAR » et « IZDIHAR ». Ces contrats sont détaillés dans l'état suivante :

Type de contrats	Affectation des placements	Date de Souscription	Date d'échéance	Montants (DT)	Produits 2024 (DT)
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 1/2024	Actionnaire	25/01/2024	25/01/2025	500 000	37 323
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 2/2024	NON VIE	25/01/2024	25/01/2025	500 000	37 323
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 3/2024	VIE	25/01/2024	25/01/2025	2 000 000	167 978
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,98%) 4/2024	Actionnaire	07/02/2024	08/03/2024	6 000 000	39 353
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,98%) 5/2024	VIE	07/02/2024	08/03/2024	1 000 000	6 559
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 6/2024	Actionnaire	09/02/2024	10/06/2024	2 000 000	53 346
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 7/2024	Actionnaire	09/02/2024	06/09/2024	1 000 000	51 666
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,97%) 8/2024	Actionnaire	13/03/2024	11/07/2024	5 000 000	131 014
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,97%) 9/2024	VIE	13/03/2024	15/07/2024	1 000 000	30 473
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,97%) 10/2024	Actionnaire	11/06/2024	09/12/2024	2 000 000	79 045
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 11/2024	Actionnaire	27/06/2024	05/09/2024	1 000 000	15 285
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 12/2024	VIE	27/06/2024	17/07/2024	1 000 000	4 367
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 13/2024	NON VIE	27/06/2024	17/07/2024	1 000 000	4 367
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 14/2024	NON VIE	02/07/2024	22/07/2024	1 800 000	7 861
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 15/2024	VIE	02/07/2024	22/07/2024	1 200 000	5 241

Type de contrats	Affectation des placements	Date de Souscription	Date d'échéance	Montants (DT)	Produits 2024 (DT)
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 16/2024	NON VIE	08/07/2024	18/07/2024	6 100 000	13 320
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 17/2024	VIE	08/07/2024	18/07/2024	1 900 000	4 149
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 18/2024	Actionnaire	12/07/2024	22/07/2024	5 000 000	10 918
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 19/2024	VIE	16/07/2024	26/07/2024	1 000 000	2 184
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 20/2024	VIE	18/07/2024	29/07/2024	1 000 000	2 184
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 21/2024	NON VIE	18/07/2024	29/07/2024	1 000 000	2 184
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 22/2024	NON VIE	19/07/2024	29/07/2024	6 100 000	13 320
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 23/2024	VIE	19/07/2024	29/07/2024	1 900 000	4 149
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 24/2024	Actionnaire	23/07/2024	02/08/2024	5 000 000	10 918
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 25/2024	VIE	23/07/2024	02/08/2024	1 200 000	2 620
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 26/2024	NON VIE	23/07/2024	02/08/2024	1 800 000	3 930
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,98%) 27/2024	VIE	05/08/2024	05/11/2024	1 000 000	22 635
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,98%) 27/2024	VIE	05/08/2024	05/11/2024	1 000 000	22 635
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,98%) 27/2024	VIE	05/08/2024	05/11/2024	5 100 000	115 436
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 28/2024	NON VIE	05/08/2024	05/11/2024	7 900 000	158 900
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 29/2024	Actionnaire	05/08/2024	05/11/2024	5 000 000	100 570
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,98%) 30/2024	VIE	09/08/2024	09/02/2025	700 000	24 800
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 31/2024	NON VIE	09/08/2024	09/02/2025	1 300 000	40 928
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 32/2024	NON VIE	17/09/2024	17/03/2025	1 800 000	41 373
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 33/2024	VIE	17/09/2024	17/03/2025	200 000	5 172
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 34/2024	NON VIE	20/09/2024	20/09/2025	1 300 000	29 027
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 35/2024	VIE	20/09/2024	20/09/2025	1 200 000	30 147
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 36/2024	VIE	25/09/2024	25/09/2025	420 000	10 034
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 37/2024	NON VIE	01/10/2024	31/12/2024	190 000	3 785
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 38/2024	VIE	11/10/2024	13/01/2025	500 000	9 975
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 39/2024	NON VIE	11/10/2024	13/01/2025	2 500 000	44 328
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (2,837%) 40/2024	VIE	16/10/2024	16/10/2029	9 092 396	53 710
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 41/2024	VIE	18/10/2024	20/10/2025	400 000	7 291
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 42/2024	NON VIE	18/10/2024	20/10/2025	1 100 000	17 819
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 43/2024	NON VIE	31/10/2024	03/04/2025	1 000 000	13 353
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 44/2024	VIE	06/11/2024	14/01/2025	1 030 000	12 401
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 44/2024	VIE	06/11/2024	14/01/2025	1 030 000	12 401
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 44/2024	VIE	06/11/2024	14/01/2025	5 200 000	62 607
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 45/2024	NON VIE	06/11/2024	15/01/2025	8 060 000	97 040
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 46/2024	Actionnaire	05/11/2024	14/01/2025	5 100 000	62 519
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 47/2024	VIE	12/11/2024	12/03/2025	1 000 000	12 069
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 47/2024	VIE	12/11/2024	12/03/2025	355 000	4 284

Type de contrats	Affectation des placements	Date de Souscription	Date d'échéance	Montants (DT)	Produits 2024 (DT)
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 48/2024	Actionnaire	12/11/2024	12/04/2025	430 000	4 612
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 49/2024	NON VIE	12/11/2024	12/04/2025	215 000	2 306
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 50/2024	NON VIE	19/11/2024	21/04/2025	2 000 000	18 388
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 51/2024	VIE	26/11/2024	26/11/2025	3 600 000	31 034
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 52/2024	NON VIE	03/12/2024	03/12/2025	1 500 000	9 194
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 53/2024	VIE	03/12/2024	03/12/2025	100 000	613
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 54/2024	Actionnaire	04/12/2024	04/12/2025	500 000	2 955
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 55/2024	VIE	06/12/2024	08/12/2025	1 855 000	11 422
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 56/2024	VIE	10/12/2024	10/12/2025	4 826 000	24 962
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 57/2024	Actionnaire	10/12/2024	01/04/2025	2 060 000	9 470
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 58/2024	Actionnaire	10/12/2024	10/12/2025	240 000	1 103
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 59/2024	VIE	11/12/2024	11/12/2025	800 000	3 941
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 60/2024	NON VIE	11/12/2024	11/12/2025	700 000	3 065
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 61/2024	Actionnaire	20/12/2024	22/12/2025	1 000 000	2 408
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (2,837%) 62/2024	VIE	18/12/2024	17/12/2029	421 981	426
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (2,837%) 63/2024	VIE	30/12/2024	29/12/2029	746 894	58
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 64/2024	VIE	31/12/2024	20/01/2025	750 000	0
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 65/2024	NON VIE	31/12/2024	20/01/2025	750 000	0
Total				144 972 271	1 882 269

- At-Takafulia a libéré le 21/03/2024 un montant de 1 770 000 dinars sous forme de fonds à capital risque gérés par WIFAK SICAR :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	1 770 000	1039

- En 2024, At-Takafulia a conclu un avenant de mise à jour des capitaux au titre du contrat d'Indemnité de Départ à la retraite « IDR » souscrit en 2023 pour le personnel de WIFAK BANK d'un montant de 1 853 449 dinars.
- En 2024, At-Takafulia a avancé un montant de 2 000 000 DT à titre d'acompte sur le prix d'acquisition d'un siège social situé à Megrine dont le prometteur est la société « Immobilière Contemporaine ».
- Il est à préciser que votre Conseil d'Administration nous a tenus informés en 2023 que la société a conclu une promesse de vente avec la société « Immobilière Contemporaine » ayant pour objet l'acquisition d'un siège social situé à Megrine pour un montant global de 8 224 977.600 DT HTVA soit 9 787 723.344 DT TTC.
Cette opération a fait l'objet d'une autorisation au préalable par le conseil d'administration du 13 février 2023.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions nouvelles rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024 autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2024, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre des conditions et des tarifs bancaires appliqués par WIFAK BANK pour le personnel At-Takafulia et les comptes professionnels ouvert par la société At-Takafulia.
En effet, la société a convenu avec WIFAK BANK la rémunération de ses dépôts à vue qui sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » à un rendement de 2%.
Le produit total enregistré au titre de 2024 relative à ces dépôts s'élève à 79 286 dinars.
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre de Banctakaful avec WIFAK BANK ayant pour objet de mandater la banque pour la commercialisation des produits d'assurances dont la liste est fixée par l'arrêté du ministre des Finances du 08-08-20002 et modifié le 10 mars 2004 (assistance au voyage, temporaire décès, assistances pour les cartes bancaires WIFAK BANK...).
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements **IJARA** avec WIFAK BANK ayant pour objet la couverture en assurances des biens financés par la banque (véhicules, engins de chantiers, machines, équipements, matériels et autres...) qui seront financés par la banque.
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements **autres qu'IJARA**. (Financement Mourabha, moucharaka,).
- La conclusion, en 2017, d'une convention d'assurance des **biens immobiliers** financés par WIFAK BANK au profit de ses clients (le risque d'incendie, des explosions, foudre, recours des voisins et des tiers, tremblement de terre.)
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour le **personnel** WIFAK BANK pour les assurances souscrites par le personnel de la banque. Ladite convention met à la disposition du personnel de la banque un ensemble de contrats d'assurances dans des conditions avantageuses par rapport aux garanties et tarifs en vigueur.
- En 2023, At-Takafulia a conclu avec WIFAK BANK un contrat d'épargne collectif de type : contrat d'Indemnité de Départ à la retraite « IDR » pour le personnel de WIFAK BANK.
Ce contrat est souscrit par WIFAK BANK le 01/11/2023 pour un montant de 4 332 177 dinars.
- At-Takafulia a libéré le 23/03/2023 un montant de 990 000 dinars sous forme de fonds à capital risque gérés par WIFAK SICAR :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2024 (DT)
Actionnaires	990 000	62 995

- Au cours de l'année 2023, At-Takafulia a réalisé des contrats de placement financier avec WIFAK BANK de type « ISTITHMAR ». Ces contrats qui continuent à produire des effets en 2024 sont détaillés dans l'état suivante :

Type de contrats	Affectation des placements	Date de Souscriptions	Date d'échéances	Montants (DT)	Produits 2024 (DT)
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,96%) 2/2023	Actionnaire	02/11/2023	02/02/2024	8 000 000	117 830
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,96%) 3/2023	VIE	01/02/2023	01/02/2024	400 000	32 796
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 22/2023	NON VIE	14/09/2023	16/09/2024	1 800 000	48 378
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 23/2023	VIE	14/09/2023	16/09/2024	200 000	5 375
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 24/2023	VIE	20/09/2023	19/09/2024	1 200 000	30 477
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 25/2023	NON VIE	20/09/2023	20/09/2024	1 300 000	33 016
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 26/2023	NON VIE	29/09/2023	30/09/2024	2 350 000	54 468
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 27/2023	VIE	29/09/2023	30/09/2024	350 000	8 112
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 28/2023	NON VIE	17/10/2023	17/10/2024	1 100 000	20 614
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 29/2023	VIE	17/10/2023	17/10/2024	400 000	7 496
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 30/2023	VIE	10/11/2023	11/11/2024	400 000	5 123
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 31/2023	Actionnaire	10/11/2023	11/11/2024	400 000	5 123
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 32/2023	NON VIE	10/11/2023	11/11/2024	200 000	2 562
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 33/2023	NON VIE	17/11/2023	18/11/2024	2 000 000	22 167
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 34/2023	VIE	24/11/2023	25/11/2024	3 300 000	30 886
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 35/2023	NON VIE	30/11/2023	02/12/2024	1 400 000	11 034
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 36/2023	Actionnaire	04/12/2023	03/12/2024	500 000	3 448
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 37/2023	VIE	30/11/2023	02/12/2024	100 000	788
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 38/2023	VIE	07/12/2023	09/12/2024	4 500 000	27 709
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 39/2023	Actionnaire	26/12/2023	26/06/2024	1 000 000	1 313
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 40/2023	VIE	26/12/2023	26/06/2024	1 000 000	1 313
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 40/2023	NON VIE	26/12/2023	26/06/2024	1 000 000	1 313
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 41/2023	VIE	29/12/2023	01/07/2024	1 200 000	887
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 42/2023	NON VIE	29/12/2023	01/07/2024	1 800 000	1 182
Total				35 900 000	473 413

- La société a souscrit en 2018 aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par WIFAK BANK pour un montant de 4 000 000 dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2024 (DT)
Adhérents Vie	4 000 000	340 000 dinars

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
- Prix d'émission de 100 dinars par action.
- Une rémunération annuelle prévue à 8,5% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,5% et un complément variable de 2%.

- La société a souscrit en 2019, à l'Emprunt Obligataire 2019-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 1 750 000 et qui a pris échéance le 30/06/2024 :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2019 (DT)	Produit 2024 (DT)
Adhérents Vie	1 750 000	6 230

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;

- Amortissement trimestriel constant à partir de la 1^{ère} trimestre ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 10,5% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 10,25% et un complément variable de 0,25% ;
 - Ces titres portent jouissance en profits à partir du 31/07/2018.
- La société a souscrit en 2020, à l'Emprunt Obligataire 2020-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 3 000 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2020 (DT)	Produit 2024 (DT)
Adhérents Vie	3 000 000	102 648

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement constant 1/5 à partir de la 1^{ère} année ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,32% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,09% et un complément variable de 0,25%.
- La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 1 500 000 dinars amortissable annuellement détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2021 (DT)	Produit 2024 (DT)
Adhérents Non-vie	1 200 000	55 639
Adhérents Vie	300 000	13 910

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement constant 1/5 à partir de la 1^{ère} année ;
- Une rémunération annuelle prévue à 9,05% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 8,80% et un complément variable de 0,25%

- La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-2 émis par WIFAK BANK pour un montant de 5 000 000 dinars amortissable annuellement détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2021 (DT)	Produit 2024 (DT)
Actionnaires	5 000 000	329 410

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
 - Amortissement annuel constant par 1/7 à partir de la 1^{ère} année ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,3% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,05% et un complément variable de 0,25%.
- La société a souscrit à l'Emprunt Obligataire 02-2022 émis par WIFAK BANK pour un montant de 26 680 000 DT et une date de jouissance du 20/01/2023 détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2024 (DT)
Actionnaire	7 000 000	735 000
Adhérents Vie	4 200 000	441 000
Adhérents Non-vie	15 480 000	1 625 400

L'Emprunt Obligataire à les caractéristiques suivantes :

- Durés de 10 ans ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 10,5% de la valeur nominale.
- La société a souscrit en 2022 une convention cadre stratégique et opérationnelle avec WIFAK BANK ayant pour objet de mettre à la disposition d'At-Takafulia les compétences de la banque en matière de gestion,

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions qui sont réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1 : Rémunération du Directeur Général

- Le Directeur Général de la Société AT-Takafulia a été désigné lors de la réunion du conseil d'administration en date du 25 avril 2023, dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances le 3 mai 2023, pour un mandat de trois ans à compter du 2 mai 2023. Sa rémunération a été révisée par le comité de rémunération 01-2024 lors de sa réunion en date du 12 février 2024, et cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 09 Aout 2023. Sa rémunération comprend :
 - Un salaire net mensuel de 16 000 DT servie sur 12 mois à partir du 01-01-2024.
 - Une prime sur résultat à fixer par le conseil d'administration.
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres d'essence par mois (12 mois)
 - Un téléphone et tous les avantages accordés au personnel.

Il est à noter que la prime sur résultat de l'exercice 2024 a été estimé, à un montant de 200 000 dinars net.

C-2 : Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité annuelle servie au président du conseil d'administration conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 Mars 2024 pour un montant net de 20 000 dinars au titre de la gestion 2023.

C-3 : Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 6.000 DT Net.

Les jetons de présence attribués aux membres des comités sont fixés à 6.000 DT Net. Le comité Charaique bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 6.000 dinars net à servir à chaque membre.

Les obligations et engagements de At-Takafulia envers ses dirigeants, membres du conseil d'administration et comités réglementaires se présentent comme suit :

	Directeur Général		Président du conseil, Administrateurs et membres des comités	
	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2024
Rémunération à court terme	665 022	233 595	182 500	315 000
Total	665 022	233 595	182 500	315 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 Février 2025

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Cabinet GRAJA MOUNIR

Membre MGI Worlwide
Chiheb GHANMI

Mounir GRAJA

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mars 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : ECC Mazars Borhen Chebbi.

BILAN arrêté au 31-12-2024 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	119 472 621	104 339 085
a - Actions Valeurs assimilées et droits rattachés		5 287 650	6 432 679
b - Obligations et Valeurs assimilées		114 184 971	97 906 406
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		7 098 551	38 152 410
a - Placements monétaires	3-3	0	10 231 663
b – Disponibilités	3-5	7 098 551	27 920 747
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		126 571 172	142 491 495
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-8	131 546	113 952
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	294 604	269 337
TOTAL PASSIF		426 150	383 289
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-6	118 812 716	134 257 668
CP 2 - Sommes distribuables	3-7	7 332 306	7 850 538
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		565	1 311
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 331 741	7 849 227
ACTIF NET		126 145 022	142 108 206
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		126 571 172	142 491 495

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
PR 1 - Revenus du portefeuille – titres	3-2	7 202 647	7 142 404
a - Dividendes		23 509	44 146
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 179 138	7 098 258
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	4 279 196	3 674 283
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 481 843	10 816 687
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-10	-1 386 330	-1 369 790
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 095 513	9 446 897
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	3-11	-269 335	-277 413
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 826 178	9 169 484
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-2 494 437	-1 320 257
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 331 741	7 849 227
PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u>		2 494 437	1 320 257
* Variation des +/- values potentielles sur titres		425 854	-209 387
* +/- values réalisées sur cession des titres		288 858	910 953
* Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 540 890	9 871 050

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	10 540 890	9 871 050
a - Résultat d'exploitation	9 826 178	9 169 484
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur	425 854	-209 387
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	288 858	910 953
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - Distribution des dividendes	-7 415 601	-7 467 600
AN 3 -Transaction sur le capital	-19 088 473	-36 218 862
a – Souscriptions	458 697 565	435 824 907
* Capital	435 368 378	414 605 640
* Régularisation des sommes non distrib.	909 797	909 087
* Régularisations des sommes distrib.	22 419 390	20 310 180
b – Rachats	-477 786 038	-472 043 769
* Capital	-451 351 475	-447 696 847
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 086 364	-1 000 766
- Régularisation des sommes distrib.	-25 348 199	-23 346 156
VARIATION DE L'ACTIF NET	-15 963 184	-33 815 412
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	142 108 206	175 923 617
b - En fin de l'exercice	126 145 022	142 108 206
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de l'exercice	1 333 429	1 663 586
b - En fin de l'exercice	1 174 687	1 333 429
Valeur liquidative	107.386	106.574
Dividende par action	5.887	5.520
AN 6 Taux de Rendement	6.29%	6.00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêt à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de

cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2024 ne contient pas cette catégorie de BTA.

C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 119 472 621 Dinars contre 104 339 085 Dinars au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'acquisition	114 439 486	97 796 149
- Obligations et valeurs assimilées	110 439 299	92 365 131
- Titres OPCVM obligataires	4 000 187	5 431 018
Plus ou moins -values potentielles	1 763 389	1 337 536
-Obligations et valeurs assimilées	475 926	335 875
- Titres OPCVM obligataires	1 287 463	1 001 661
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	3 269 746	5 205 400
Total	119 472 621	104 339 085

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 7 202 647 Dinars pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 contre un montant de 7 142 404 Dinars pour la même période en 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.24 au 31.12.24	Période du 01.01.23 au 31.12.23
- Revenus des Obligations	2 172 794	4 775 644
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	5 006 344	2 342 614
- Revenus des titres OPCVM	23 509	44 146
Total	7 202 647	7 142 404

3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste enregistre un solde nul au 31/12/2024 à Dinars contre un solde de 10 231 663 DT au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur opérations de pension livrée	-	9 999 128
Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	-	232 535
TOTAL	-	10 231 663

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4 2779 196 Dinars pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 contre 3 674 284 Dinars pour la même période en 2023 et se détaillent ainsi :

Libellé	Période du 01.01.24 au 31.12.24	Période du 01.01.23 au 31.12.23
- Intérêts du compte courant	259 889	1 486 366
- Intérêts des Certificats de Dépôt	366 581	595 401
-Intérêts des prises en pension	3 652 726	1 592 517
Total	4 279 196	3 674 284

3-5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 7 098 551 Dinars contre 27 920 747 Dinars au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Avoirs en banque	25 331 349	59 836 404
- Sommes à l'encaissement	51 292 273	3 381 611
- Sommes à régler	-69 613 498	-35 577 120
- Intérêts courus/Cpte courant	88 427	279 852
Total	7 098 551	27 920 747

3-6 Note sur le capital

Capital au 31/12/2023	
- Montant	134 257 668
- Nombre de titres	1 333 429
- Nombre d'actionnaires	891
Souscriptions réalisées	
- Montant	436 278 175
- Nombre de titres	4 324 021
- Nombre d'actionnaires nouveaux	427
Rachats effectués	
- Montant	452 437 839
- Nombre de titres	4 482 763
- Nombre d'actionnaires sortants	510
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	425 854
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	288 858
- Frais de négociation de titres	0
Capital au 31/12/2024	
- Montant	118 812 716
- Nombre de titres	1 174 687
- Nombre d'actionnaires	808

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Sommes distribuables de l'exercice en cours	7 331 741	7 849 227
Sommes distribuables des exercices antérieurs	565	1 311
Total	7 332 306	7 850 538

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 131 546 Dinars contre un solde de 113 952 Dinars au 31/12/2023, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Gestionnaire	111 677	96 597
- Dépositaire	19 869	17 355
Total	131 546	113 952

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 294 604 Dinars au 31/12/2024 contre un solde de 269 337 Dinars au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Honoraires à payer (CAC)	35 000	38 925
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892
- CMF à payer	15 946	13 834
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	27 564	3 272
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	15 605	12 817
TOTAL	294 604	269 337

*Un abonnement de charge de 22 000 a été comptabilisé afin de régler le débit de compte provision

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 1 386 330 Dinars pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 contre 1 369 790 Dinars pour la même période en 2023 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.24 au 31.12.24	Période du 01.01.23 au 31.12.23
- Rémunération du gestionnaire	1 188 283	1 174 106
- Rémunération du dépositaire	198 047	195 684
Total	1 386 330	1 369 790

3-11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 269 335 Dinars pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 contre 277 413 Dinars pour la même période en 2023 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.24 au 31.12.24	Période du 01.01.23 au 31.12.23
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	75 000	84 000
- Redevance CMF	166 426	164 441
-Autres charges/ Services bancaires	452	449
- TCL	27 457	28 523
Total	269 335	277 413

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre de l'année 2024 s'élève à 1 188 283 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Bank » au titre de l'année 2024 s'élève à 198 047 Dinars TTC.

4-3 Ratios de gestion des placements

Libellé	2024	2023	2022	2021	2020
Actif Net Moyen	166 426 118	164 434 980	187 365 096	203 382 128	136 714 615
Total charges / actif net moyen	0,994%	1,002%	0,982%	0,991%	0,957%
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,832%	0,833%	0,833%	0,844%	0,833%
autres charges / actif net moyen	0,162%	0,169%	0,149%	0,147%	0,124%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,401%	5,576%	5,252%	4,836%	5,031%

4-4 Données par action

Libellé	2024	2023	2022	2021	2020
Total des revenus des placements	9,774	8,112	7,021	6,602	4,089
Charges de gestion des placements	-1,180	-1,027	-0,938	-0,917	-0,569
Revenu nets de placements	8,594	7,085	6,083	5,685	3,520
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,229	-0,208	-0,167	-0,160	-0,085
Résultat d'exploitation	8,365	6,877	5,916	5,525	3,435
Régularisations du résultat d'exploitation	-2,123	-0,990	-0,394	-0,268	1,963
Sommes distribuables de l'exercice	6,241	5,886	5,522	5,257	5,398
Variation des +/- values potentielles sur titres	0,363	-0,157	0,354	0,236	0,141
+/- values réalisées sur cession de titres	0,246	0,683	0,070	0,096	0,069
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- values sur titres et frais de négociation	0,608	0,526	0,424	0,332	0,210
Résultat net de l'exercice	2,773	7,403	6,339	5,857	3,645
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,609	0,526	0,424	0,332	0,210
Régularisation du résultat non distribuable	-0,150	-0,069	-0,032	-0,031	0,021
Sommes non distribuables de l'exercice	0,458	0,457	0,391	0,302	0,230
Distribution de dividendes	5,887	5,520	5,257	5,398	5,498
Valeur liquidative	107,386	106,574	105,750	105,094	104,934

4-5 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2024 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur totale	+/- values réalisées
Solde au 31/12/2023	97 796 149	5 205 400	1 337 536	104 339 085	910 953
Acquisitions de l'année	66 421 900	0	0	66 421 900	0
Obligations	3 000 000			3 000 000	0
Bons de trésor Assimilables	30 000 000			30 000 000	
Actions SICAV	33 421 900			33 421 900	0
Cession et remboursement de l'année	-49 778 564			-49 778 564	288 858
Obligations	-12 797 605			-12 797 605	60 171
Bons de trésor Assimilables	-2 128 228			-12 797 605	
Actions SICAV	-34 852 731			-34 852 731	228 687
Variation des +/- values potentielles			425 853	425 853	0
Actions SICAV			285 802	285 802	0
Obligations					
Bons de trésor Assimilables			140 051	140 051	0
Variation intérêts courus		-1 935 654		-1 935 654	0
Solde au 31/12/2024	114 439 485	3 269 746	1 763 389	119 472 620	288 858

4-6 Transactions avec les parties liées :

- La société « Attijari Obligataire Sicav » a acquis des actions auprès de Attijari FCP Obligataire pour un montant de 31 420 838 dinars.
- La société « Attijari obligataire Sicav » a cédé des actions auprès de Attijari FCP obligataire pour 31 420 838 dinars.
- La société « Attijari obligataire Sicav » a acquis 20 000 obligations « ATTIJARI LEASING 2024-1 » auprès de Attijari leasing pour un montant de 2 000 000 dinars.

Attijari Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable

société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01

paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Annexe I

Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31-12-2024

Désignation Du Titre			Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2024	% Actif
CODE ISIN	Obligations		20 211 685.000	21 088 109.548	16.66%
TN0003400660	AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30 000	1 200 000.000	1 278 184.918	1.01%
TN0004700811	ATL 2020-1	20 000	400 000.000	406 953.206	0.32%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23 000	2 300 000.000	2 473 422.514	1.95%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	10 000	800 000.000	856 918.033	0.68%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	20 000	2 000 000.000	2 036 791.233	1.61%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60 000	1 200 000.000	1 209 435.617	0.96%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15 000	1 200 000.000	1 220 262.575	0.96%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	20 000	2 000 000.000	2 132 427.398	1.68%
TN0001300664	BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	400 000.000	434 334.426	0.34%
TN0002601029	STB 2008/2	8 000	50 000.000	52 251.913	0.04%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12 500	500 000.000	527 744.658	0.42%
TNIPE0BZ0LR6	TUNISIE LEASING 2024-2	10 000	1 000 000.000	1 024 394.521	0.81%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	262 500.000	267 139.562	0.21%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30 000	2 400 000.000	2 538 191.773	2.01%
TN0003400405	AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	199 185.000	203 375.637	0.16%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	5 000	100 000.000	106 418.688	0.08%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40 000	3 200 000.000	3 254 938.470	2.57%
TNAGSVAVF5T2	HL 2023-01	12 500	1 000 000.000	1 064 924.406	0.84%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		90 227 613.540	93 096 861.644	73.55%
TN0008000622	BTA 6 3 % MARS 2026	2 900	2 795 310.000	2 993 876.764	2.37%
TN0008000580	BTA 6 3 % OCTOBRE 2026	400	369 880.000	397 167.758	0.31%
TN0008000747	BTA 7 2% MAI 2027	3 636	3 347 665.200	3 588 631.810	2.84%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390.000	1 122 813.041	0.89%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 140 808.500	4 429 677.291	3.50%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 000	4 900 900.000	5 145 958.556	4.07%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 633 659.840	5 902 602.725	4.66%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	300 000	30 000 000.000	30 167 539.726	23.83%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380 000	38 000 000.000	39 348 593.973	31.09%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		4 000 186.660	5 287 650.005	4.18%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	34 565	4 000 186.660	5 287 650.005	4.18%
Total Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme			114 439 485.200	119 472 621.197	94.39%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 126 571 172 dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 10 540 890 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 94,39% de l'actif au 31 décembre 2024. Cette proportion est supérieure au seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 13 février 2025

Le Commissaire Aux Comptes
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2024.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,119% TTC sur la base de l'actif net quotidien. Ces commissions s'élèvent au 31/12/2024 à 198 047 dinars.

- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, administrative et comptable. La rémunération annuelle en TTC de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 0,714 % sur la base de l'actif net quotidien. Ces commissions s'élèvent au 31/12/2024 à 1 188 283 dinars.

- Le solde du compte bancaire de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » ouvert auprès d'« ATTIJARI BANK » est rémunéré au taux du Marché monétaire (TMM). Le montant de la rémunération nette au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 259 899 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 22 500 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 Février 2025

ECC MAZARS

Le Commissaire Aux Comptes

Borhen CHEBBI

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 6.405 065 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 673 293 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Décembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Décembre 2024, 22,15% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 2,15% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 4 986 586 DT au 31 Décembre 2024, et représente une quote-part de 77,85 % de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 2,15% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Janvier 2025

Le Commissaire Aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 986 586	4 523 676
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 195 419	4 138 709
b- Obligations et valeurs assimilées	791 168	384 967
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 418 478	1 197 708
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 418 478	1 197 708
AC3- Créances d'exploitation	-	178 391
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	6 405 065	5 899 775
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	14 987	14 609
PA2- Autres créditeurs divers	52 267	129 951
TOTAL PASSIF	67 254	144 560
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	6 237 237	5 668 906
CP2- Sommes distribuables	100 573	86 309
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	59	11
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	100 514	86 298
ACTIF NET	6 337 811	5 755 214
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 405 065	5 899 775

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/10/2024</u> <u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	13 005	220 196	4 432	176 622
a- Dividendes	-	180 143	-	156 143
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	13 005	40 053	4 432	20 479
PR 2- Revenus des placements monétaires	11 708	27 545	14 527	58 131
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	24 713	247 741	18 960	234 753
CH 1- Charges de gestion des placements	27 748	105 610	26 892	107 987
REVENU NET DES PLACEMENTS	(3 035)	142 131	(7 933)	126 765
PR 3- Autres produits	890	2 065	242	3 236
CH 2- Autres charges	3 871	43 645	7 426	43 344
RESULTAT D'EXPLOITATION	(6 017)	100 551	(15 116)	86 658
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-	(37)	-	(360)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	(6 017)	100 514	(15 116)	86 298
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	37	-	360
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	528 115	561 840	167 900	(49 205)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	118 595	21 401	(32 086)	(201 677)
Frais de négociation de titres	(3 375)	(10 499)	(3 614)	(17 444)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	637 319	673 293	117 084	(181 668)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2024

	<u>Du</u> <u>01/10/2024</u> <u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u> <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a- Résultat d 'Exploitation	(6 017)	100 551	(15 116)	86 658
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	528 115	561 840	167 900	(49 205)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	118 595	21 401	(32 086)	(201 677)
d- Frais de négociation de titres	(3 375)	(10 499)	(3 614)	(17 444)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(86 250)	-	(99 398)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
Capital	-	62	-	65
Régularisation des sommes non distribuables	-	(5)	-	72
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-
Droits d'entrée	-	1	-	1
b- Rachats				
Capital	-	(4 652)	-	(26 959)
Régularisation des sommes non distribuables	-	184	-	1 638
Régularisation des sommes distribuables	-	(36)	-	(360)
Droit de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	637 319	582 596	117 084	(306 610)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>				
a- en début de période	5 700 492	5 755 214	5 638 130	6 061 824
b- en fin de période	6 337 811	6 337 811	5 755 214	5 755 214
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS				
a- en début de période	91 292	91 366	91 366	91 780
b- en fin de période	91 292	91 292	91 366	91 366
VALEUR LIQUIDATIVE	69,424	69,424	62,991	62,991
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	11,18%	11,71%	2,08%	(2,99) %

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Décembre 2024

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2024 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2024 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 4 986 586 DT contre 4 523 676 DT au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2024	% ACTIF	% Capital
	ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :		4 149 078	4 195 419	65,50%	
	<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 134 813</u>	<u>4 181 834</u>	<u>65,29%</u>	
TN0007830011	ASS MAG	5 276	291 438	271 593	4,24%	0,12%
TN0007140015	ASSAD	7 000	10 232	4 340	0,07%	0,03%
TN0004700100	ATL	68 733	262 481	291 222	4,55%	0,21%
TN00001800457	BIAT	2 778	228 624	260 517	4,07%	0,01%
TNK63RI7BF70	BIAT DA 2024	2 779	32 674	46 409	0,72%	0,01%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	229 165	696 692	96 249	1,50%	0,52%
TN0007570013	EUROCYCLE	15 680	266 786	184 444	2,88%	0,03%
TN0003200755	ICF	385	27 180	37 765	0,59%	0,02%
TN0007510019	LANDOR	37 378	296 777	387 984	6,06%	0,33%
TN0006440010	MAG GENERAL	11 324	76 160	79 155	1,24%	0,06%
TN0007610017	SAH	35 000	306 033	354 094	5,53%	0,04%
TN0007730013	SANIMED	1 100	1 998	1 617	0,03%	0,01%
TN0001100254	SFBT	19 948	238 831	232 434	3,63%	0,00%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	14 325	57 871	83 372	1,30%	0,26%
TN0007600018	SOTEMAIL	182 500	447 214	784 750	12,25%	0,60%
TN0006560015	SOTUVER	27 965	255 999	354 932	5,54%	0,10%
TN0006060016	STAR	512	84 992	91 136	1,42%	0,02%
TN0007270010	TPR	63 629	315 429	402 263	6,28%	0,13%
TN0007440019	TELNET	36 302	237 402	217 558	3,40%	0,30%
	<u>Titre OPCVM</u>		<u>14 265</u>	<u>13 584</u>	<u>0,21%</u>	
TN84RGRD6G6	FCP IRADETT 50	1 221	14 265	13 584	0,21%	0,30%
	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		760 890	791 168	4,16%	
	EMPRUNTS DE SOCIETES		250 000	255 385	3,99%	
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	232 500	237 508	3,71%	2,00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	17 500	17 877	0,28%	2,00%
	EMPRUNT D'ETAT		510 890	535 783	8,36%	
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	10 890	10 974	0,17%	
TNX0K9990B08	Emp Nat 2024 -2	5 000	500 000	524 809	8,19%	
	TOTAL		4 909 968	4 986 586	69,66%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à 1 418 478 DT contre 1 197 708 DT au 31-12-2023, et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	1 418 478	1 197 708
TOTAL	1 418 478	1 197 708

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Vente Actions	0	178 391
Retenue à la source/achat Obligations	0	0
Créance CDS Billets de trésorerie	30 833	59 167
Provision /créance CDS	(30 833)	(59 167)
TOTAL	0	178 391

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération à payer au gestionnaire	9 037	8 659
Rémunération à payer au dépositaire	5 950	5 950
TOTAL	14 987	14 609

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 52 267 DT au 31-12-2024 contre 129 951 DT DT au 31-12-2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Achat Actions	-	81 460
Redevance CMF	506	18
Honoraires Commissaires aux comptes	20 000	16 313
Frais publications	1 000	629
Jetons de présence	13 125	13 125
Retenue à la source	1 883	2 187
TCL	61	60
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 136	1 603
TOTAL	52 267	129 951

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 4 ème trimestre de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 30/09/2024</u>	
Montant	5 593 902
Nombre de titres	91 292
Nombre d'actionnaires	15

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	118 595
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	528 115
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titre	(3 375)

<u>Capital au 31/12/2024</u>	
Montant	6 237 237
Nombre de titres	91 292
Nombre d'actionnaires	15

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Sommes distribuables de l'exercice	100 514	86 298
Sommes distribuables des exercices antérieurs	59	11
Sommes distribuables	100 573	86 309

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2024 au 31-12-2024, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 220 196 DT contre 176 622 DT du 01-01-2023 au 31-12-2023 ;

	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Actions	-	180 143	-	156 143
Revenus des obligations	13 005	40 053	4 432	20 479
TOTAL	13 005	220 196	4 432	176 622

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 27 545 DT du 01-01-2024 au 31-12-2024 et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Intérêts sur comptes de dépôts	11 707	27 545	14 527	58 131
TOTAL	11 707	27 545	14 527	58 131

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2024 à 30 833 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 4^{ème} trimestre de l'exercice 2024, ARABIA SICAV a perçu 890 DT d'intérêts.

CH1- Charges de gestion des Placements	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.				
La rémunération de l'AFC	26 666	99 660	25 387	102 032
Rémunération du dépositaire				
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014				
La rémunération de l'ATB	1 082	5 950	1 505	5 955
TOTAL	27 748	105 610	26 892	107 987

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2024	Du 01/01/2024	Du 01/10/2023	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023
Redevance CMF	1 494	5 583	1 422	5 715
Commissaire aux comptes	-2 230	21 570	4 760	23 548
Publicité et publication	958	1 871	302	1 197
Services bancaires	14	44	13	37
Timbre fiscal	5	23	2	22
Jetons de présence	3 309	13 125	824	11 259
TCL	321	1 029	99	1 165
Autres Impôts	-	400	10	400
TOTAL	3 871	43 645	7 426	43 344

5- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2024	31/12/2023
Données par actions		
Revenus des placements	2,714	2,569
Charges de gestion des placements	1,157	1,182
Revenu net des placements	1,557	1,387
Autres charges	0,023	0,035
Autres produits	0,478	0,474
Résultat d'exploitation	1,101	0,948
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	(0,004)
Sommes distribuables de la période	1,101	0,945
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,004
Frais de négociation de titres	(0,115)	(0,191)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	6,154	(0,539)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,234	(2,207)
Résultat net de la période	7,375	(1,988)

Nombre d'Actions	91 292	91 366
Valeur liquidative	69,424	62,991

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **541 191 445** dinars, un actif net de **537 938 333** dinars et un bénéfice de la période de **8 639 720** dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 Janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	398 887 852	438 145 353
Obligations et valeurs assimilées		394 900 890	420 369 028
Titres des Organismes de Placement Collectif		3 986 962	17 776 325
Placements monétaires et disponibilités		141 045 704	140 573 559
Placements monétaires	5	141 045 356	140 572 419
Disponibilités	6	348	1 140
Créances d'exploitation	7	1 257 889	0
TOTAL ACTIF		541 191 445	578 718 912
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	466 156	500 171
Autres créditeurs divers	9	2 786 956	827 544
TOTAL PASSIF		3 253 112	1 327 715
ACTIF NET			
Capital		506 780 798	544 990 925
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de la période		31 157 534	32 400 272
ACTIF NET		537 938 333	577 391 197
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		541 191 445	578 718 912

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Période du 01/10/ 2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/ au 31/12/2024	Période du 01/10/ au 31/12/2023	Période du 01/01/ au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	10	7 189 517	28 977 951	7 512 612	30 467 569
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 189 517	28 930 009	7 512 612	30 270 902
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	47 941	0	196 667
Revenus des placements monétaires	11	3 179 894	12 338 144	3 242 257	13 935 875
Intérêts des certificats de dépôt		1 076 718	4 360 633	1 349 172	4 359 758
Intérêts des dépôts à vue		29 278	137 299	48 016	274 142
Intérêts des dépôts à terme		452 922	1 712 623	364 635	2 629 145
Revenus des prises en pension		1 620 976	6 127 588	1 480 434	6 672 830
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 369 411	41 316 094	10 754 869	44 403 443
Charges de gestion des placements	12	-1 662 538	-6 745 184	-1 784 209	-7 458 786
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 706 873	34 570 910	8 970 660	36 944 657
Autres produits		0	0	0	1 631
Autres charges	13	-188 482	-748 624	-179 175	-742 782
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 518 391	33 822 286	8 791 485	36 203 506
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 457 386	-2 664 752	-1 839 070	-3 803 234
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 061 006	31 157 534	6 952 415	32 400 272
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2457 386	2 664 752	1 839 070	3 803 234
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		121 329	-791 684	-903 908	-1 108 744
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	1 649 323	1 206 529	2 125 696
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 639 720	34 679 926	9 094 106	37 220 458

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 639 720	34 679 926	9 094 106	37 220 458
Résultat d'exploitation	8 518 391	33 822 286	8 791 485	36 203 506
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	121 329	-791 684	-903 908	-1 108 744
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	1 649 323	1 206 528	2 125 696
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-49 243 761	-74 132 791	-36 345 118	-122 866 049
Souscriptions				
Capital	58 971 942	307 028 780	59 875 605	409 579 470
Régularisation des sommes non distribuables	3 593 242	24 389 201	3 104 435	22 357 996
Régularisation des sommes distribuables	3 275 954	9 842 827	3 276 140	11 530 190
Rachats				
Capital	-103 071 126	-374 411 865	-92 679 684	-522 835 332
Régularisation des sommes non distribuables	-6 280 434	-28 474 155	-4 806 403	-28 164 949
Régularisation des sommes distribuables	-5 733 340	-12 507 579	-5 115 211	-15 333 424
VARIATION DE L'ACTIF NET	-40 604 041	-39 452 864	-27 251 013	-85 645 591
En début de période	578 542 374	577 391 197	604 642 209	663 036 786
En fin de période	537 938 333	537 938 333	577 391 197	577 391 197
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	4 742 795	4 954 467	5 268 233	6 037 742
En fin de période	4 341 893	4 341 893	4 954 467	4 954 467
VALEUR LIQUIDATIVE	123,895	123,895	116,540	116,540
TAUX DE RENDEMENT	1,57%	6,31%	1,54%	6,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 Décembre 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« TUNISIE SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 398 887 852 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
	Obligations et valeurs assimilées		382 139 126	394 900 890	73.41%
	Obligations des sociétés		74 214 010	75 499 180	14.03%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	300 000	310 356	0.06%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	4000	80 000	83 723	0.02%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	6 000	120 000	125 584	0.02%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	10 000	200 000	209 306	0.04%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	100 000	104 653	0.02%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	88 000	582 560	596 426	0.11%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	800 000	846 063	0.16%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	15 000	1 200 000	1 216 388	0.23%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	9 600	768 000	778 571	0.14%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15 000	1 200 000	1 216 517	0.23%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	25 000	2 000 000	2 027 529	0.38%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	256 000	268 374	0.05%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	666 000	685 464	0.13%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	700	14 000	14 898	0.00%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	5 000	100 000	106 419	0.02%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	10 000	200 000	203 476	0.04%
TNFUHZ3R7VRS	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	20 000	1 200 000	1 289 138	0.24%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	800 000	857 285	0.16%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	800 000	857 285	0.16%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 396	0.19%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	20 000	2 000 000	2 104 517	0.39%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0.00%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0.00%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0.00%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	2 400 000	2 435 423	0.45%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	350 000	35 063 000	36 905 436	6.86%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 272 205	0.98%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	777 000	787 560	0.15%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	200 000	208 934	0.04%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	400 000	417 869	0.08%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	200 000	208 934	0.04%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	400 000	417 869	0.08%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	15 000	99 300	105 207	0.02%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	255 000	265 108	0.05%
TN0007340078	SERVICOM 2016	3 000	210 000	0	0.00%
TN0002601029	STB 2008/2	27 000	168 750	176 374	0.03%

TN0002601045	STB 2010/1	50 000	331 000	341 920	0.06%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	10000	200 000	211 085	0.04%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	5 000	100 000	105 543	0.02%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	11 820	236 400	249 503	0.05%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	1 272 000	1 342 582	0.25%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	3 000 000	3 169 170	0.59%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	1 800 000	1 828 405	0.34%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	10 000	600 000	610 159	0.11%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	800 000	846 062	0.16%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	156 000	167 813	0.03%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	1 200 000	1 216 754	0.23%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 250 000	1 276 926	0.24%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	30 000	1 050 000	1 068 558	0.20%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	880 000	943 408	0.18%
	Obligations de L'ETAT		281 347 000	290 104 158	53.93%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	35 000	3 500 000	3 624 213	0.67%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	410 000	41 000 000	42 455 062	7.89%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	35 000 000	36 973 118	6.87%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	70 000	7 000 000	7 482 643	1.39%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	39 962 841	7.43%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	20 000 000	20 807 430	3.87%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	30 000 000	31 318 529	5.82%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 195 191	4.31%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 071 078	1.31%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	1 470	147 000	150 223	0.03%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	230 000	23 000 000	23 504 336	4.37%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	20 000 000	20 477 437	3.81%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	34 200	3 420 000	3 498 602	0.65%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	22 800	2 280 000	2 332 022	0.43%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	16 000 000	16 145 043	3.00%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	11 000 000	11 106 390	2.06%
	Bons du trésor assimilables		26 578 116	29 297 553	5.45%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	2 500	2 300 000	2 489 793	0.46%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	1 650	1 550 175	1 687 657	0.31%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	850	798 575	869 715	0.16%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	1 350	1 268 325	1 380 802	0.26%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	999	938 561	1 022 177	0.19%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	400	375 800	409 146	0.08%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	750	704 625	767 391	0.14%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	600	557 034	617 121	0.11%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	900	835 550	925 659	0.17%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	15	13 926	15 430	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	965	895 896	992 397	0.18%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	10	9 284	10 287	0.00%

TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	937	869 901	963 686	0.18%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	7	6 499	7 200	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	973	903 323	1 000 610	0.19%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	930	863 402	956 413	0.18%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 163	1 079 717	1 196 065	0.22%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	5	4 642	5 143	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	5	4 642	5 143	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	5	4 642	5 143	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	993	921 891	1 021 212	0.19%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	970	900 538	997 554	0.19%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	10 043	9 323 813	10 348 529	1.92%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1159	1 076 003	1 191 870	0.22%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	400	371 356	411 412	0.08%
	Titres d'OPCVM		3 753 342	3 986 962	0.74%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART CASH PLUS	50	501 827	1 512 304	0.28%
TN0001900752	MCP SAFE FUND	3 465	500 041	532 927	0.10%
TNGUV3GCXU41	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 300	504 359	765 559	0.14%
TN0007150014	SICAV BH OBLIGATAIRE	7 164	747 048	637 208	0.12%
	SICAV ENTREPRISE	13687	1 500 068	538 963	0.10%
	TOTAL		385 892 468	398 887 852	74.15%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				73.71%

* Voir note 6

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 141 045 356 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
	Dépôts à vue	9 187 178	9 216 288	1.71%
	TS AB SIEGE1 81 101 108500	1 911 360	1 921 924	0.36%
	TS ABP I 01 101 112699	7 275 817	7 294 365	1.36%
	Dépôts à terme	30 308 000	30 410 652	5.65%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 01/11/2024, 12/02/2025	5 000	5 060	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 02/10/2024, 12/02/2025	244 000	248 375	0.05%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 02/12/2024, 04/03/2025	5 525 000	5 557 660	1.03%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 03/12/2024, 17/03/2025	4 000	4 023	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 05/11/2024, 12/02/2025	24 000	24 270	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 05/12/2024, 17/03/2025	22 000	22 117	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 06/12/2024, 17/03/2025	10 000	10 051	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 09/10/2024, 12/02/2025	7 000	7 116	0.00%

	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 11/11/2024, 12/02/2025	151 000	152 517	0.03%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 11/12/2024, 17/03/2025	504 000	506 085	0.09%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 13/11/2024, 13/02/2025	1 008 000	1 017 732	0.19%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 13/12/2024, 17/03/2025	4 000	4 015	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 18/12/2024, 21/03/2025	500 000	501 379	0.09%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 21/11/2024, 21/02/2025	1 006 000	1 014 127	0.19%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 22/10/2024, 22/01/2025	1 505 000	1 526 055	0.28%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 23/12/2024, 25/03/2025	6 173 000	6 183 947	1.15%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 25/11/2024, 25/02/2025	510 000	513 718	0.10%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 25/12/2024, 27/03/2025	1 018 000	1 019 404	0.19%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 26/11/2024, 17/03/2025	5 000	5 035	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 26/12/2024, 07/04/2025	508 000	508 601	0.09%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 30/12/2024, 10/04/2025	10 575 000	10 579 167	1.97%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 31/12/2024, 10/04/2025	1 000 000	1 000 197	0.19%
	Certificats de dépôt	50 500 000	50 333 707	9.36%
TNCI974Y5E18	BNA-->CD2MD.07/06/24-12/02/25-10.57%	2 000 000	1 981 619	0.37%
TNT76IOQOY42	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.26/12/24-15/01/25-9.99%	5 000 000	4 984 546	0.93%
TN7QUDNTWP71	BIAT-->CD2MD.23/12/24-02/01/25-8.99%	2 000 000	1 999 601	0.37%
TN96RV9W8J77	AMEN BANK-->CD2MD.31/12/24-31/01/25-8.99%	2 000 000	1 988 105	0.37%
TNXR91Q5LO27	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD1MD.23/12/24-02/01/25-9.99%	1 000 000	999 779	0.19%
TNESWXOZBSA0	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.30/12/24-09/01/25-9.99%	5 000 000	4 991 145	0.93%
TNK5HGGEBGT4	BNA-->CD3.5MD.21/06/24-07/01/25-10.57%	3 500 000	3 495 341	0.65%
TNXIH0CQTL22	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD3MD.27/12/24-06/01/25-9.99%	3 000 000	2 996 679	0.56%
TNLFUW2TSTF7	BNA-->CD3MD.08/05/24-23/01/25-10.57%	3 000 000	2 985 597	0.56%
TNWTX3DAE0S9	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD1.5MD.24/12/24-03/01/25-9.49%	1 500 000	1 499 369	0.28%
TNH6BJ7HBT52	BNA-->CD4MD.29/05/24-14/01/25-10.57%	4 000 000	3 988 558	0.74%
TNDNERKAH548	BIAT-->CD2MD.26/12/24-15/01/25-8.99%	2 000 000	1 994 434	0.37%
TN21IKXTHYV5	BNA-->CD3MD.21/05/24-06/01/25-10.57%	3 000 000	2 996 700	0.56%
TNWGISTRM2O8	BIAT-->CD4.5MD.25/12/24-14/01/25-8.99%	4 500 000	4 488 371	0.83%
TN5BLL41J291	BNA-->CD4MD.24/05/24-18/02/25-10.57%	4 000 000	3 958 214	0.74%
TNLT46EXN995	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.25/12/24-14/01/25-9.99%	5 000 000	4 985 650	0.93%
	Créances sur opérations de pensions livrées	51 001 167	51 084 710	9.50%
	PPL -1,000M92J231224 250325 8,990%,BIAT9460EMP NAT2	1 000 022	1 002 269	0.19%
	PPL -1,501M140J071124 270325 8,990%,BIAT1531BTA09/	1 500 781	1 521 393	0.28%
	PPL -10,000M13J241224 060125 8,990%,BIAT94574EMPNA	10 000 009	10 019 986	1.86%
	PPL -11,000M14J271224 100125 8,990%,BIAT103845EMP N	11 000 087	11 013 822	2.05%
	PPL -3,000M16J311224 160125 8,990%,BIAT28288EMPTNA	3 000 094	3 000 843	0.56%

	PPL -4,000M20J311224 200125 8,990%,BIAT37717EMP NAT	4 000 089	4 001 088	0.74%
	PPL -6,000M14J251224 080125 8,990%,BIAT56730EMP NAT	6 000 006	6 010 494	1.12%
	PPL -7,000M14J301224 130125 8,990%,BIAT66014EMPNA2	7 000 025	7 003 521	1.30%
	PPL -7,500M14J261224 090125 8,990%,BIAT70828EMP NAT	7 500 055	7 511 292	1.40%
	TOTAL	140 996 344	141 045 356	26.22%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			26.06%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 1 257 889 dinars contre un solde néant au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Ventes titres à encaisser	816	0
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696	-78 696
Créance sur souscription	1 257 073	0
Total	1 257 889	0

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV.

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité.

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 466 156 dinars contre 500 171 dinars au 31/12/2023 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs Asset Management au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Montant HT	460 856	494 485
TVA	87 563	93 952
Total TTC	548 419	588 437
Retenue à la source	82 263	88 266
Net à payer	466 156	500 171

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 2 786 956 dinars contre 827 544 dinars au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	46 083	49 445
Retenues à la source sur commissions	136 555	146 831
TCL à payer	8 303	8 656
Achats titres à payer	7 655	622 102
Dette sur souscription/rachat	2 587 852	0
Autres	509	510
Total	2 786 956	827 544

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 2^{er} Janvier au 31 Décembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 02/01/2024

Montant	544 990 925
Nombre de titres	4 954 467
Nombre d'actionnaires	10 146

Souscriptions réalisées

Montant	307 028 779
Nombre de titres émis	2 791 959
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 184

Rachats effectués

Montant	-374 411 865
Nombre de titres rachetés	-3 404 533
Nombre d'actionnaires sortants	-1 342

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-791 684
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 649 323
Régularisation des sommes non distribuables	-78 961
Résultats antérieurs incorporés au capital	32 400 272
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-4 005 994

Capital au 01/01/2025

Montant	506 780 799
Nombre de titres	4 341 893
Nombre d'actionnaires	9 988

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à 7 189 517 dinars pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024, contre 7 512 612 dinars pour même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	1 540 250	6 474 538	1 756 615	6 987 215
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	5 649 267	22 455 471	5 755 997	23 283 687
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
<i>Revenus des titres OPCVM</i>				
- Dividendes	0	47 941	0	196 667
Total	7 189 517	28 977 951	7 512 612	30 467 569

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 à 3 179 894 dinars, contre 3 242 257 dinars pour même période de l'exercice 2023 et représente le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2024 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôt	1 076 718	4 360 633	1 349 172	4 359 758
Intérêts des dépôts à vue	29 278	137 299	48 016	274 142
Intérêts des dépôts à terme	452 922	1 712 623	364 635	2 629 145
Revenus des prises en pension	1 620 976	6 127 588	1 480 434	6 672 830
Total	3 179 894	12 338 144	3 242 257	13 935 875

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 à 1 662 538 dinars, contre 1 784 209 dinars pour la même période de l'exercice 2023 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs Asset Management au titre du quatrième trimestre 2024.

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du Gestionnaire	415 635	1 686 296	466 053	1 864 697
Rémunération du Distributeur	1 246 903	5 058 888	1 388 156	5 594 089
Total	1 662 538	6 745 184	1 784 209	7 458 786

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 à 188 482 dinars, contre 179 175 dinars pour la même période de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance CMF	139 710	566 787	149 924	626 750
TCL	25 097	103 465	28 602	112 003
Autres	23 674	78 372	648	4 029
Total	188 482	748 624	179 175	742 782

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire**

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0.75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV

TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DÉCEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 118 914 213 DT et un résultat de la période de 2 131 927 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Décembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 84,71% de l'actif total au 31 Décembre 2024 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 15,29 % de l'actif total au 31 Décembre 2024. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- L'encours des opérations de pension livrée portant sur des titres d'emprunt de l'Etat représente à la date de 31 Décembre 2024 9.41 % de l'actif, se situant dans la norme du seuil de 10% fixé par le décret n°2012-3415 du 31 décembre 2012 portant l'application des dispositions des OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31/01/2025
Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	100 718 773	117 218 139
Obligations et valeurs assimilées		100 718 773	114 137 026
Tires des Organismes de Placement Collectif		0	3 081 113
Placements monétaires et disponibilités		18 183 574	4 375 867
Placements monétaires	5	17 175 103	4 275 831
Disponibilités		1 008 471	100 036
Créances d'exploitation	6	11 866	13 144
TOTAL ACTIF		118 914 213	121 607 150
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	131 629	274 750
Autres créditeurs divers	8	73 308	64 076
TOTAL PASSIF		204 936	338 826
ACTIF NET			
Capital	9	110 703 855	113 300 642
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		659	1 027
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 004 763	7 966 655
ACTIF NET		118 709 276	121 268 324
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		118 914 213	121 607 150

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	10	1 802 339	7 768 394	2 125 670	9 216 305
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 802 339	7 685 774	2 125 670	9 142 224
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	82 619	0	74 081
Revenus des placements monétaires	11	448 412	928 241	149 406	965 171
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 250 751	8 696 635	2 275 076	10 181 476
Charges de gestion des placements	12	(123 371)	(484 404)	(130 041)	(578 929)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 127 380	8 212 231	2 145 036	9 602 547
Autres charges	13	(36 721)	(217 344)	(55 621)	(250 428)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 090 659	7 994 887	2 089 415	9 352 119
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 302)	9 876	(445 237)	(1 385 465)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 085 357	8 004 763	1 644 178	7 966 655
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 302	(9 876)	445 237	1 385 465
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(213 856)	(162 171)	9 847	(158 139)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		255 124	296 297	39 450	111 910
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 131 927	8 129 013	2 138 712	9 305 890

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 131 927	8 129 013	2 138 712	9 305 890
Résultat d'exploitation	2 090 659	7 994 887	2 089 415	9 352 119
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(213 856)	(162 171)	9 847	(158 139)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	255 124	296 297	39 450	111 910
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	(1 797 228)	0	(3 095 576)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	645 532	(8 890 832)	(7 016 823)	(52 043 014)
Souscriptions				
- Capital	15 442 913	129 754 538	15 010 039	168 477 722
- Régularisation des sommes non distribuables	16 972	103 964	(5 800)	(85 506)
- Régularisation des sommes distribuables	974 852	5 313 498	927 076	7 427 747
Rachats				
- Capital	(14 792 038)	(132 489 665)	(21 583 338)	(211 712 545)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17 017)	(99 750)	7 573	106 619
- Régularisation des sommes distribuables	(980 150)	(11 473 418)	(1 372 372)	(16 257 051)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 777 458	(2 559 047)	(4 878 110)	(45 832 700)
ACTIF NET				
En début de période	115 931 818	121 268 324	126 146 434	167 101 023
En fin de période	118 709 276	118 709 276	121 268 324	121 268 324
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 090 576	1 124 172	1 189 378	1 553 054
En fin de période	1 097 034	1 097 034	1 124 172	1 124 172
VALEUR LIQUIDATIVE	108,209	108,209	107,873	107,873
TAUX DE RENDEMENT	1,79%	6,88%	1,71%	6,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à **100 718 773 DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Intérêts courus/+-ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			96 741 333	100 718 773	84,84%	3 977 440
	Obligations			92 192 390	96 027 895	80,89%	3 835 505
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	33 100	33 889	0,03%	789
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	13 240	13 556	0,01%	316
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	800 000	852 123	0,72%	52 123
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	4 000 000	4 266 282	3,59%	266 282
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 400 000	1 481 383	1,25%	81 383
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	2 400 000	2 538 219	2,14%	138 219
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	600 000	629 188	0,53%	29 188
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	1 200 000	1 258 376	1,06%	58 376
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	333 000	342 732	0,29%	9 732
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	100 000	105 315	0,09%	5 315
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	1 100 000	1 119 121	0,94%	19 121
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	600 000	644 569	0,54%	44 569
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 151 659	1,81%	151 659
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 068 629	3,43%	68 629
TN0PIDORGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 600 000	1 623 615	1,37%	23 615
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 600 000	1 628 260	1,37%	28 260
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 106 267	1,77%	106 267
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 208 817	3,55%	208 817
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	600 000	608 155	0,51%	8 155
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	300 000	326 921	0,28%	26 921
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	66 200	70 138	0,06%	3 938
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	150 000	155 946	0,13%	5 946
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	500 000	501 608	0,42%	1 608
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	150 000	150 932	0,13%	932
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	200 000	212 298	0,18%	12 298
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	120 000	129 381	0,11%	9 381
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	1 000 000	1 011 384	0,85%	11 384
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	400 000	404 554	0,34%	4 554
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	1 200 000	1 291 315	1,09%	91 315
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	3 000 000	3 181 716	2,68%	181 716
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02		15 000	93 750	97 986	0,08%	4 236
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	19 860	20 515	0,02%	655
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	13 240	13 677	0,01%	437
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 343 344	4,50%	343 344
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	300 000	317 637	0,27%	17 637
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	200 000	208 591	0,18%	8 591
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF		20 000	800 000	844 391	0,71%	44 391
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05		10 000	200 000	211 085	0,18%	11 085
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	200 000	211 085	0,18%	11 085
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	600 000	645 436	0,54%	45 436
TNZSBU7F6VY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	400 000	405 585	0,34%	5 585
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	600 000	633 834	0,53%	33 834
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	1 200 000	1 218 937	1,03%	18 937
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	750 000	766 156	0,65%	16 156
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	178 093	0,15%	3 093
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	178 093	0,15%	3 093
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 709 786	17,45%	709 786
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 502 496	12,22%	502 496
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	3 000 000	3 067 542	2,58%	67 542
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	7 000 000	7 290 157	6,14%	290 157
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	1 000 000	1 041 451	0,88%	41 451
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 005 670	0,85%	5 670
	Bons du trésor assimilables			4 548 943	4 690 878	3,95%	141 935
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	494 514	514 950	0,43%	20 436
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 292 920	1 307 101	1,10%	14 181
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 761 510	2 868 827	2,42%	107 317
	TOTAL			96 741 333	100 718 773	84,84%	3 977 440
	Pourcentage par rapport à l'actif					84,70%	

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2024, à **167 543 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à : **17 175 103 DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		5 987 767	5 990 629	5,05%	2 862
TNY2581O9RA	CD_BNA_1 000_8.99%_10/01/25		998 007	998 206	0,84%	199
TNCUOF5CRSI5	CD_TSB_4 500_9.24%_09/01/25_10J		4 490 784	4 492 627	3,78%	1 843
TNJP2QR8OXV4	CD_TSB_500_9.24%_03/01/2025		498 976	499 795	0,42%	819
	Créances sur opérations de pensions livrées*		11 006 077	11 184 474	9,42%	178 397
TNUWXR58DVH5	PL_BTL_9.35_1500_02/01/25_93J	(1)	1 501 572	1 537 451	1,30%	35 879
TNX0K9990B08	PL_BTL_9.4_1800_31/01/25_102J	(2)	1 806 886	1 840 856	1,55%	33 969
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1000_25/04/25_164J	(3)	999 628	1 012 803	0,85%	13 176
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1200_08/05/25_176J	(4)	1 199 292	1 214 783	1,02%	15 491
TN0008000762	PL_TSB_9.49_1200_21/05/25_184J	(5)	1 199 908	1 213 826	1,02%	13 918
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1300_10/04/25_156J	(6)	1 299 440	1 318 965	1,11%	19 525
TN0008000721	PL_TSB_8.99_3000_29/01/2025_90J	(7)	2 999 352	3 045 790	2,57%	46 438
	Total		16 993 844	17 175 103	14,47%	181 258
	Pourcentage par rapport à l'actif				14,44%	

1) Il est à noter que l'Emprunt national (EN 2024 T1 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 14 200 titres pour un montant de 1 501 572 dinars au profit de la BTL opérée en date du 01/10/2024 pour une durée de 93 jours avec un taux de 9,35%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EN 2024 T2 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 17 400 titres pour un montant de 1 806 886 dinars au profit de la BTL opérée en date du 21/10/2024 pour une durée de 102 jours avec un taux de 9,40%.

3) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 018 titres pour un montant de 999 628 dinars au profit de la TSB opérée en date du 12/11/2024 pour une durée de 164 jours avec un taux de 9,49%.

4) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 221 titres pour un montant de 1 199 292 dinars au profit de la BTL opérée en date du 13/11/2024 pour une durée de 176 jours avec un taux de 9,49%.

5) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 18/11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 309 titres pour un montant de 1 199 908 dinars au profit de la TSB opérée en date du 05/11/2024 pour une durée de 156 jours avec un taux de 9,49%.

6) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 326 titres pour un montant de 1 299 440 dinars au profit de la TSB opérée en date du 26/08/2024 pour une durée de 91 jours avec un taux de 9,28%.

7) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7.2% 11/02/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2992 titres pour un montant de 2 999 352 dinars au profit de la TSB opérée en date du 31/10/2024 pour une durée de 90 jours avec un taux de 8,99%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de **106 709 402 DT** soit **89,74 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	4 690 878	0	0	4 690 878	3,94%
AB	9 185 451 (1)	0	0	0	9 185 451	7,72%
ABC	1 887 564	0	0	0	1 887 564	1,59%
AIL	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	342 732	0	0	0	342 732	0,29%
ATL	8 089 293	0	0	0	8 089 293	6,80%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
BH	3 251 875	0	0	0	3 251 875	2,73%
BIAT	6 315 084	0	0	0	6 315 084	5,31%
BNA	0	0	0	998 206	998 206	0,84%
BTE	935 076	0	0	0	935 076	0,79%
BTK	727 691	0	0	0	727 691	0,61%
CIL	150 932	0	0	0	150 932	0,13%
ENDA	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0	0,00%
HL	6 230 649	0	0	0	6 230 649	5,24%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
ML	0	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
STB	5 475 522	0	0	0	5 475 522	4,60%
TSB	0	0	0	4 992 422	4 992 422	4,20%
TL	4 696 581	0	0	0	4 696 581	3,95%
UIB	1 122 342	0	0	0	1 122 342	0,94%
EMP NAT	47 617 102	0	0	0	47 617 102	40,04%
Total	96 027 895	4 690 878	0	5 990 629	106 709 402	89,74%

(1) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2024 égale à **11 866 DT**, contre **13 144 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	11 866	13 144
Retenues à la source / B.T.A	0	0
Total	11 866	13 144

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **131 629 DT**, contre **274 750 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du dépositaire	11 030	11 000
Rémunération du distributeur	120 598	263 750
Total	131 629	274 750

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **73 308 DT**, contre **64 076 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	12 909	4 814
Redevances du CMF	11 078	10 658
Rémunération du PDG	0	2 030
Rémunération du personnel	0	5 785
Loyer	1 909	1 905
Etat, taxes et versements assimilés	13 352	-230
Contribution conjoncturelle	0	0
Publications et frais divers	6 444	8 035
Jetons de présence à payer	9 479	20 000
Dividendes à payer	21 270	5 393
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 133	-3 151
Autres créditeurs (publicité)	0	8 837
Sommes à régler	0	0
Total	73 308	64 076

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2024, se détaillent ainsi :

	AU 31/12/2024
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	113 300 642
Nombre de titres	1 124 172
Nombre d'actionnaires	678
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	129 754 538
Nombre de titres émis	1 287 428
Nombre d'actionnaires nouveaux	50
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-132 489 665
Nombre de titres rachetés	-1 314 566
Nombre d'actionnaires sortants	-108
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-162 171
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	296 297
Régularisation des sommes non distribuables	4 214
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	110 703 855
Nombre de titres	1 097 034
Nombre d'actionnaires	620

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2024 au 31/12/2024 à **7 768 394 DT** contre **9 216 305 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
<u>Revenus des obligations</u>				
- Intérêts	1 727 584	7 423 685	2 042 751	8 615 125
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>				
- Intérêts des BTA et BTZC	74 756	262 090	82 919	527 099
<u>Revenus des titres OPCVM</u>				
- Dividendes	0	82 619	0	74 081
TOTAL	1 802 339	7 768 394	2 125 670	9 216 305

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **928 241 DT** contre **965 171 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des billets de trésorerie	0	19 413	74 418	296 365
Intérêts des comptes à terme	0	0	10 471	221 320
Intérêts des certificats de dépôt	2 862	2 862	-	287 544
Intérêts des dépôts à vue	11 813	64 064	14 599	99 553
Revenus des opérations de prises en pension	433 737	841 902	49 918	60 389
TOTAL	448 412	928 241	149 406	965 171

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **484 404 DT** contre **578 929 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du dépositaire	2 773	11 030	2 773	11 000
Rémunération du distributeur	120 598	473 374	127 268	567 929
TOTAL	123 371	484 404	130 041	578 929

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **217 344 DT** contre **250 428 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	5 800	33 200	19 403	35 233
Redevances du CMF	30 149	118 341	31 816	141 979

Rémunération du PDG	502	9 236	2 743	11 667
Rémunération du personnel	-1 995	8 411	2 213	13 785
Etat, taxes et versements assimilés	5 870	19 250	7 041	15 480
Loyer	378	1 504	378	1 500
Contribution sociale de solidarité	1 871	3 131	0	0
Publications et frais divers	2 937	7 537	-1 687	7 454
Jetons de présence	-5 495	9 479	655	10 563
Maintenance logiciel BFI	1 800	7 160	1 785	7 081
Divers publicité (compagne)	-5 096	0	-7 553	6 719
Autres services extérieurs	0	0	0	67
Autres	0	96	-1 173	-1 099
TOTAL	36 721	217 344	55 621	250 428

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.